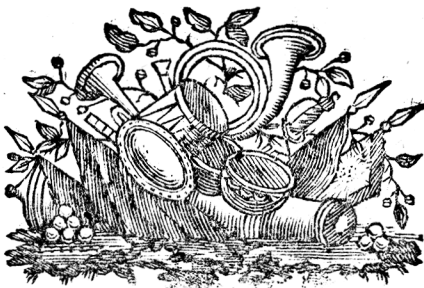


JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

I. NOVEMBRE

1779.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-  
vant Imprimeur de S. Maj. l'Impéra-  
trice-Reine Apostolique.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Appro-  
bation du Commissaire-Examineurs*





JOURNAL  
 HISTORIQUE  
 ET  
 LITTÉRAIRE.

I. NOVEMBRE

1779.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Essai sur la minéralogie & la métallurgie, par Mr. le marquis de Luchet, conseiller privé des légations de S. A. S. Mgr. le Landgrave de Hesse-Cassel &c. A Maestricht, chez Dufour; à Liege, chez le Marié. 1779. 1 vol. in-8<sup>o</sup>. de 232 pag.*

**L**E genre de mines dont s'occupe particulièrement M<sup>r</sup>. le marquis de Luchet, tenant de la manière la plus étroite aux besoins &

aux commodités de l'homme, son ouvrage devient par-là même d'un intérêt & d'une utilité plus générale. " L'or & l'argent, dit-  
 „ il, pourroient disparoître, sans qu'aucun  
 „ individu en souffrit. C'est l'objet pour le-  
 „ quel les vues de Christophe Colomb, ou  
 „ peut-être celles de Martin Behaim étoient  
 „ les moins utiles. Le cuivre, l'étain, le  
 „ plomb, n'ont encore qu'une influence très-  
 „ éloignée sur le bonheur du genre humain.  
 „ Supposons-les pour un moment ne pas exi-  
 „ ster, on trouvera quelques malheurs de  
 „ moins, mais pas une jouissance perdue. Le  
 „ seul métal nécessaire à l'homme vivant en  
 „ société, c'est le fer. Aussi la nature, tou-  
 „ jours sage, toujours bienfaisante, l'a-t-elle  
 „ distribué dans tous les païs avec une pro-  
 „ fusion qui n'est pas sans dessein „

C'est dans l'ignorance du fer que l'auteur cherche la cause du peu de population de l'Amérique. Tandis que des romanciers ne cessent de nous parler des exploits de Cortez & de Pizarre, pour avoir le creux plaisir de faire massacrer des millions d'Indiens par les Espagnols\*; notre auteur plus équitable & plus judicieux, observe qu'avant l'arrivée des Européens l'Amérique n'étoit qu'un vaste désert. " Les lieux  
 „ où la métallurgie a été inconnue, ont lan-  
 „ gué sans population. . . . La nature n'avoit  
 „ pas refusé à l'Amérique les mines de fer,  
 „ & cependant aucun peuple de l'Amérique,  
 „ ni les Péruviens, ni les Mexicains, ne  
 „ possédoient le secret de forger ce métal;  
 „ ce qui les privoit de beaucoup de commo-  
 „ dités,

\* 15. Mars  
 1779, p. 394.  
 — I. Mai  
 1777, p. 7.



„ dités, & les mettoit dans l'impossibilité  
 „ de faire des abattis réguliers dans les bois,  
 „ & de contenir les rivières dans leurs lits.  
 „ Leurs haches de pierres ne pouvoient en-  
 „ tamer le tronc des arbres, que quand ils y  
 „ appliquoient en même tems le feu; de forte  
 „ qu'ils emportoient toutes les parties rédui-  
 „ tes en charbon, & empêchoient la flam-  
 „ me de gagner le reste. Leurs procédés  
 „ étoient à-peu-près les mêmes, lorsqu'il s'a-  
 „ gissoit de faire des barques d'une seule pie-  
 „ ce, ou des chaudrons de bois, dans les-  
 „ quels ils faisoient cuire leurs viandes, en  
 „ y jettant ensuite des cailloux rouges „

Voici l'ordre que suit l'auteur dans le dé-  
 veloppement de ses diverses observations. 1<sup>o</sup>.  
 Que doit savoir un minéralogiste, avant de  
 jeter les fondemens d'une exploitation de  
 mine? 2<sup>o</sup>. Sur quelle espece de mines con-  
 vient-il d'exercer les connoissances qu'il aura  
 acquises? 3<sup>o</sup>. Comment faut-il employer ces  
 mêmes connoissances? — Si l'expérience est  
 ici comme ailleurs la plus sûre institutrice des  
 arts, les leçons de M<sup>r</sup>. de L. ne peuvent man-  
 quer de répandre des lumières & de produire  
 de bons effets. “ Entraînés vers la minéralogie  
 „ & la métallurgie par un penchant irrésistible,  
 „ nous nous y livrâmes avec une espece de fu-  
 „ reur; nous avons entrepris des voïages de long  
 „ cours, visité à pied plus de cent soixante lieues  
 „ de montagnes, appris & exercé les métiers  
 „ de mineur, de fondeur, d'affineur; persua-  
 „ dés que, pour commander aux autres, il  
 „ falloit connoître ce qu'on en exigeoit; nul

„ détail ne nous a semblé méprisable : Py-  
 „ vresse étoit au point que les nuits mêmes  
 „ étoient employées à suivre les opérations.  
 „ Et aujourd'hui même, livré à des occu-  
 „ pations toutes différentes, & peut-être plus  
 „ flatteuses pour l'amour-propre, vivant dans  
 „ une des plus belles villes d'Allemagne, à  
 „ un des cours les plus agréables, attaché  
 „ par toutes fortes de liens à un des Princes  
 „ les plus éclairés, oserai-je le dire, je ne  
 „ puis quelquefois m'empêcher de regretter les  
 „ montagnes, ces fatigues, ces inquiétudes,  
 „ & cette vie où le reste du monde n'existe  
 „ presque plus pour celui qui l'a choisie,,

M<sup>r</sup>. de L. entre dans le plus grand détail de tout ce qui regarde la houille, tant parce qu'elle est elle-même un minéral, que parce qu'elle promet de servir un jour à la fonte des autres métaux, *sans qu'on prenne*, dit l'auteur, *l'inutile peine de la préparer*. Il discute le sentiment de Lehman qui regarde la houille comme un végétal dénaturé par l'action des feux souterrains. Il dit *que ce système a paru si démontré qu'on n'a pas encore songé à en administrer des preuves satisfaisantes*. Je crois néanmoins en avoir donné moi-même des preuves bien authentiques(a);

---

(a) 15. Mars 1776, p. 497. — J'ajouterai un fait dont je suis bien certain. En 1770 on a trouvé dans les salines de Dées-Akna en Transylvanie, à 70 toises de profondeur de grands arbres réduits en charbon qui traversent les masses de sel. Ce charbon brûle comme la houille. On  
 en

mais je conviens qu'elles ne sont pas applicables à toute espece de houille (a), & je ne me fens aucune répugnance à dire avec M<sup>r</sup>. de L. " qu'il est plus naturel de croire avec M<sup>r</sup>. Wallerius, que le charbon qui donne à la distillation un flegme, un esprit sulphureux très-acide, une huile qui ressemble à du naphte, une autre huile qui ressemble à celle de pétrole, un sel acide, une terre noire & pure, est formé par du naphte, ou de l'huile de pétrole, qui étant venue à rencônter du limon ou de la marne, s'est durcie par couches ou par lits, & s'est changée en charbon fossile, après qu'une vapeur sulphureuse passagere est venue s'y joindre „ Je reviendrai sur cet article lorsque je rendrai compte des *Epoques de la nature*, par M<sup>r</sup>. de Buffon.

A la page 231 l'auteur parle de la reproduction de la houille. Il ne paroît pas disposé à reconnoître cette reproduction au moins

en a fait l'expérience dans la maison du comte Charles de Teleki, aujourd'hui chancelier de Transylvanie.

(a) La contiguité de la houille, & sa masse non interrompue telle qu'elle est dans bien des houillieres, ne permet pas de la regarder toujours comme un végétal. Mais il y a bien d'autres observations qui s'opposent à ce que ce système soit généralement adopté. J'ai vu des morceaux de houille où des feuilles de bouis étoient très-bien imprimées : or elles n'ont pu être enclavées dans du bois ni imprimées dessus; cette empreinte suppose évidemment une matiere molle.

dans sa généralité, mais il n'ose aussi la nier absolument après les attestations bien positives de M<sup>r</sup>. Genneté. Il n'a pu concevoir sans doute qu'il fût possible qu'un homme qui avoit visité tant de houillères, affirmât positivement un fait propre à être détruit par la simple inspection de la chose (a).

Il est fâcheux que M<sup>r</sup>. le marquis de L. ait mêlé à plusieurs bonnes observations des inexactitudes & sur-tout des exagérations qui ne peuvent qu'affoiblir la confiance des lecteurs. Par exemple, p. 92 il dit que les mines d'Ydria fournissent ( sans doute tous les ans ) *trois mille quintaux de mercure.* — P. 123 il juge qu'il est démontré que *vingt fêtes de trop dans le royaume occasionnent une perte de cent millions de livres.* Comme si les ouvriers n'avoient pas besoin de quelque relâche, & que ceux sur-tout qui travaillent aux mines, feroient plus d'ouvrage, s'ils ne se reposoient jamais. D'ailleurs qui ne voit que ces sortes de calculs sont arbitraires & réglés toujours sur le degré d'imagination où

(a) En effet, qui croiroit que Mr. Genneté qui a particulièrement examiné les houillères de Liege, ait pu nous dire sérieusement, que les fosses vidées, étoient entièrement remplies après 40 ans. Un tel propos feroit rire les enfans des houilleurs, & ils regarderoient comme un bien grand magicien celui qui fourniroit des preuves de fait en faveur de cette paradoxale assertion. Voyez *La connoissance des veines de houille par Mr. Genneté.* A Nancy, chez Leclerc. 1774, p. 122.

se monte le calculateur. — Quant aux progrès que l'auteur a faits dans le philosophisme, on en jugera aisément par la page XXII, où les Rois sont appellés *tyrans*, sans exception ni restriction; le *peuple*, dit-il, *maître des empires, quand il le voudra, qui foudroie les Rois, gage les grands, qu'une heureuse ignorance endort sur sa valeur, &c.* M<sup>r</sup>. Robinet lui-même ne s'exprimeroit pas avec plus d'énergie \*.

\* 15. Fév.  
1778, p. 243.  
— 1 Août  
1779. p. 485.



*Leçons physico-géographiques.* Par M<sup>r</sup>. l'abbé Billy.

*Second Extrait.*

L'Auteur commence ses réflexions sur les couleurs, par un aveu modeste du peu de connoissances que nous avons de cette enluminure si brillante & si variée de notre terre, & en déterminant le seul article sur lequel on peut prononcer avec une certitude. " Les couleurs nous charment & nous enchantent par leur vivacité & leur assortiment; mais nous ne les comprenons point. Nous savons cependant une chose certaine à leur sujet, c'est qu'elles sont dans la lumière; enforte que ce n'est qu'improprement qu'on dit : telle fleur ou tel objet est de couleur de rose. Cette fleur n'a aucune couleur par elle-même, elle ne fait que réfléchir & modifier la lumière. La lumière réfléchié par toutes les parcelles de

la fleur vers notre œil, nous présente cette fleur sous telle ou telle autre couleur „

L'auteur développe ensuite toutes les idées de Newton sur la nature & sur les propriétés des couleurs. L'expérience du prisme prouve évidemment que les couleurs ne sont autre chose que la lumière. Aussi n'y a-t-il aucun physicien ni ancien ni moderne, au moins de ma connoissance, qui croie les couleurs attachées aux objets. Les moines même, auteurs des vieilles hymnes du bréviaire, certainement très-inférieurs à Newton dans l'étude de la physique, ne font aucune difficulté de dire :

*Rebusque jam color redit*

*Vultu nitentis sideris.*

Avant eux on lisoit dans Virgile :

G. *Æneid*

*rebus nox abstulit atra colorem.*

Je ne vois donc pas comment le savant auteur suppose que les adversaires de Newton pensent que les couleurs sont dans les objets. Oh non, ils sont bien éloignés d'établir ce paradoxe; ils disent comme lui : *Cette rose est rouge! ce lys est blanc, parce ces fleurs nous paroissent sous ces couleurs; mais elles ne les ont point par elles-mêmes. Cette rose vous paroît rouge, parce que la lumière qui l'éclaire, étant réfléchié par elle, est modifiée en rouge: ce lys vous paroît blanc, parce qu'il réfléchié la lumière modifiée d'une autre manière. En un mot, c'est la lumière réfléchié par ces fleurs, qui constitue*

*les couleurs , qui vous affectent à la vue de ces fleurs ; ce ne sont pas les fleurs qui contiennent ces couleurs.*

En quoi donc consiste aujourd'hui l'opposition que certains physiciens témoignent au système newtonien des couleurs ? Le voici : ils ne croient pas , pour me servir des termes de M<sup>r</sup>, l'abbé B, *que ces raïons , tels qu'ils sont lancés par le soleil , soient composés de sept raïons de nature & de couleurs différentes* ( p. 147 ). Ils pensent que la lumière est un corps homogène , & qu'avant qu'elle ait essuyé une réflexion ou réfraction quelconque , elle ne contient ni raïon rouge , ni bleu &c. En un mot , ils ne croient pas que *les raïons de lumière sont composés de sept raïons de nature & de couleurs différentes , chacun desquels porte avec lui l'image du soleil de la couleur qui lui est propre , & que ces sept images unies ensemble forment une seule image blanche* ( p. 246 ). Ils disent

1<sup>o</sup>. Qu'il est plus simple de regarder les couleurs comme une *modification* de la lumière , comme l'effet de la réfraction plus ou moins grande , de la réflexion plus ou moins vive , plus ou moins parfaite.

2<sup>o</sup>. Qu'il est contre les règles de la bonne physique de multiplier les êtres sans nécessité , & que , puisque la réfraction & la réflexion suffisent pour modifier la lumière , il est inutile de reconnoître ces sept raïons différens.

3<sup>o</sup>. Que , puisque les choses ne paroissent régulièrement que sous une couleur , il est encore contre la bonne physique

d'en supposer sept dans chaque rayon de lumière. A quoi bon, disent-ils, supposer toujours sept rayons, où il n'en paroît qu'un seul ? . . . Que deviennent les six autres ? . . . Cet anéantissement continuél est-il conforme à la sagesse du Créateur, à la simplicité de ses voies, à l'admirable économie de la nature, &c ?

Tels sont les raisonnemens de ceux qui embrassent le système de la *lumière modifiée*. Ils ne sont point du tout embarrassés des expériences du prisme ou de l'arc-en-ciel. Dès que les rayons ont éprouvé des réfractions ou des réflexions, ils ont reçu cette modification, ou, si l'on veut, cette diminution graduée de vivacité & de force, qui fait les couleurs (a).

M<sup>r</sup>. l'abbé B. se propose la fameuse objection d'une chambre qui paroît rouge en dedans, lorsque la fenêtre est rouge ; quoique le rayon rouge soit réfléchi par le verre du côté de la rue (voiez les *Observ. phil.* p. 8). Il répond : *La chose est toute simple : 1°. Le verre rouge, absorbant moins de rayons rouges que d'autres, en même tems qu'il en réfléchit plus de rouges, il doit, par la même raison,*

---

(a) La grande objection par laquelle on combat ce système, est que le rayon une fois rouge ou bleu reste tel, même après une seconde réfraction. Mais il suffit de répondre que dans ceci, comme dans le reste, la lumière a les propriétés du son. C'est la première modification qui en décide la nature. Le son aigu, ou grave, réfléchi en tout sens, transmis par des tubes de tout genre & de tout diamètre, reste constamment grave, ou aigu, suivant le résultat des premières vibrations.



*en transmettre davantage, & par conséquent colorer en rouge l'intérieur de la chambre en question.*

Le verre rouge *absorbe moins de raïons rouges* sans doute, parce qu'il en réfléchit du côté de la rue, & que la fenêtre paroît rouge en-dehors. Mais qu'en même tems il *en transmette davantage*; voilà qui étonnera sans doute. Réfléchir & ne réfléchir pas sont des choses contradictoires. Si donc la nature du verre rouge est de réfléchir le seul raïon rouge, sa nature ne peut être de le *transmettre*, ou de ne le réfléchir pas, ce qui est exactement la même chose.

2°. *Le verre plan, qui forme la fenêtre, aïant deux faces, les raïons, réfléchis par la face intérieure, qui est du côté de la chambre, vers la face extérieure, sont de nouveau réfléchis par celle-ci vers l'intérieur de la chambre.*

Il n'y a pas dans la chambre de raïons qui n'ait passé par la fenêtre. La fenêtre aïant réfléchi *exclusivement* le raïon rouge du côté de la rue (puisque la fenêtre y paroît *exclusivement* rouge), a dû *transmettre exclusivement* les autres raïons. Or le fait est qu'on n'y trouve point le moindre effet d'un seul d'entr'eux. — Mais, dira-t-on, les autres ne sont pas transmis, ils sont absorbés, détruits, anéantis. Mais, encore un coup, cet anéantissement continuel de six couleurs substantielles, différentes de leur nature, & existantes dans la lumière, cet anéantissement, dis-je, est-ce une idée bien assortie à la saine

physique ? ... Quel est le cas où la nature s'arme de sept moïens pour n'en déployer qu'un, & pour détruire les six autres ?

3°. *Tout l'intérieur de la chambre, réfléchissant la lumière qui l'éclaire, contre la fenêtre rouge, cette fenêtre réfléchit à son tour la portion rouge de cette lumière dans l'intérieur de la chambre, d'où il résulte une nouvelle couche de rouge dans la chambre.*

Cette réponse étant exactement la même que celle du N°. 2°. à laquelle je viens de répondre, je ne m'y arrêterai pas. J'ajouterai seulement que le mot *absorber* a chez les Newtoniens des significations différentes, relativement à la suppression des rayons. Les uns par *l'absorption* entendent un vrai *anéantissement*. Je viens d'observer combien cette idée répugne à la marche générale de la nature. — D'autres entendent la *transmission*. Si p. ex. la lucarne ouverte d'un grenier paroît noire, c'est que les rayons sont *absorbés*, c'est-à-dire, *transmis*, puisque le grenier est très-bien éclairé. Selon cette dernière signification, on est certainement en droit de demander ce que sont devenues les autres couleurs dans une chambre éclairée par un verre rouge ?

\* I. Mars  
1778, p. 335.

J'avois observé quelque part, que certaines personnes distinguoient difficilement une couleur d'une autre. Je connoissois deux personnes, dont l'une est morte depuis, qui ne distinguoit pas même en plein jour, le rouge du verd. D'où je conclusois que ces couleurs n'étoient point substantiellement existantes, mais une simple modification de la lumière ;

parce que dans le premier cas, l'incertitude de ces deux personnes me paroïssoit impossible (a). M<sup>r</sup>. l'abbé B. répond. *Cela ne contredit en rien ce que nous avons dit des couleurs. Ce phénomène, ( si c'en est un ) regarde la vision ; & nous ne nous chargeons pas d'expliquer tous les phénomènes particuliers, que peuvent présenter des vues altérées ou vicieuses. Ce phénomène regarde sans doute la vision, mais la vision ne peut changer la nature des raïons, elle ne peut faire que ce qui est réellement rouge ne le soit pas. M<sup>r</sup>. l'abbé B. continue de la sorte. Donnez-moi un œil dont les humeurs soient affectées de rouge & de verd tout-à-la-fois ; cet œil distinguera avec peine le rouge d'avec le verd, quoiqu'il distingue facilement ces deux couleurs d'avec les autres. Il me semble 1<sup>o</sup>. qu'un œil affecté de rouge & de verd tout-à-la-fois, distinguera encore facilement ce qui est simplement rouge & simplement verd ; parce que le rouge & le verd tout-à-la-fois est très-différent de ce qui n'est que rouge ou*

---

(a) Il est vrai que dans le système même des vibrations la chose n'est pas sans difficulté. L'effet des vibrations paroissant devoir être proportionnel à l'égard des autres couleurs, que ces personnes distinguoient néanmoins avec précision. Mais peut-être arrive-t-il dans les rapports géométriques des vibrations optiques quelque chose d'analogue aux vibrations acoustiques, où les octaves sont monotones, où la tierce & la quinte ont des consonnances particulières avec la finale, &c.

que verd. 2<sup>o</sup>. Les yeux dont je parle, n'étoient nullement affectés de rouge & de verd. Le papier leur paroissoit très-blanc ; & aucune forte d'objet de couleur différente du rouge & du verd, ne leur paroissoit teint de ces deux couleurs ; ce qui cependant dans la supposition de l'auteur auroit dû arriver infailliblement.

\* 1. Mars  
1778, p. 335.

M<sup>r</sup>. l'abbé Billy discute ensuite le système de l'auteur des *Lettres à une princesse d'Allemagne*, qui explique les couleurs par le nombre des vibrations du rayon dont l'œil est frappé \*. *Le singulier*, dit-il, *c'est que l'auteur de ce système s'éleve contre les Newtoniens, qui, d'après les expériences les plus multipliées, les mieux constatées, les plus frappantes, reconnoissent que les couleurs sont dans la lumière ; & que tout-à-la-fois le même auteur avance que les couleurs diverses sont chacune attachée à un certain nombre de vibrations, qui s'achevent dans un certain tems. . . de manière que les rayons de lumière qui renferment autant de vibrations dans une seconde, seront nommés rouges ; c'est-à-dire, que, selon lui, les couleurs sont dans les rayons de lumière, quoique toutefois il soit ridicule de dire qu'elles sont dans la lumière, ce qui est une contradiction assez gentille.*

Je ne crois pas qu'après ce que j'ai dit au commencement de cet article, on puisse trouver dans le système des vibrations aucune apparence de contradiction. Les couleurs ne sont pas dans les rayons tels qui sont lancés par

1. Novembre 1779.

329

*de soleil ; les raïons solaires ne sont point un composé de sept raïons ; mais les raïons du soleil, tout simples, tout homogenes qu'ils sont, avant la réflexion ou la réfraction, reçoivent par ces deux préparations des modifications différentes. Certainement il n'y a point là de contradiction.*

En continuant l'examen du système des vibrations, M<sup>r</sup>. l'abbé B. s'exprime de la sorte. *Peut-être cela est-il ainsi ; mais peut-être aussi cela n'est-il pas. Je n'en fais rien, & l'auteur, à coup sûr, n'en fait pas plus que moi, & je puis le défier de me dire si le rouge éprouve plus de vibrations que le jaune, ou le jaune plus que le rouge. Ce systématiqueur donc, au lieu de détruire notre sentiment, le confirme : seulement il ajoute une difficulté de plus, laquelle ne peut embarrasser que lui seul. C'est beaucoup pour l'auteur des Lettres, qu'un physicien aussi éclairé & aussi zélé Newtonien que M<sup>r</sup>. l'abbé B, convienne que peut-être cela est ainsi : c'est déclarer que le système des vibrations satisfait à tous les phénomènes des couleurs. M<sup>r</sup>. l'abbé B. défie l'auteur de ce système de dire si le rouge éprouve plus de vibrations que le jaune. Je le prie de considérer que ce n'est pas le rouge qui éprouve un plus grand nombre de vibrations que le jaune. C'est le plus grand nombre de vibrations, qui fait le rouge, plutôt que le jaune. Peut-être que l'auteur des Lettres ne sauroit prouver ces vibrations plus ou moins vives, plus ou moins répétées, par des expériences & des raisons directes ; mais si son opinion*

I. Part.

Y

déjà remarquable par son analogie avec la théorie du son, par son uniformité avec les affections des autres sens, l'est encore par une économique simplicité, qui l'affranchit de l'étrange multiplication d'êtres inutiles & anéantis, à  $\frac{1}{7}$  près, à chaque réflexion de la lumière; on ne peut nier qu'elle ne soit digne de tout l'accueil qu'on puisse raisonnablement faire à une spéculation systématique (a).

Quant à ce que M<sup>r</sup>. B. ajoute que *ce système ne détruit pas celui de Newton, mais le confirme*; c'est, je l'avoue, ce que je ne comprends pas. Si les couleurs ne sont pas dans  
les

(a) Fût-on obligé de proposer ces vibrations comme un mystère, elles seroient au moins aussi recevables que l'absorption, qui de l'aveu de Mr. B, est un mystère (p. 260). Mais le fait est que les vibrations, sur-tout en matière de sensation, sont une chose très-connue en physique. — S'il s'agissoit de *désir*, combien n'en pourroit-on pas donner à Newton? Si les couleurs peuvent s'expliquer par la force & le nombre des vibrations, on peut *désir* Newton de prouver qu'elles soient dans le rayon; puisqu'il est incertain si une chose se fait d'une telle manière, tandis qu'elle peut se faire d'une autre.... On peut le *désir* de dire pourquoi le rayon rouge est la plus petite réfraction, & le violet la plus grande... Mais si la couleur est l'effet de la réfraction plus ou moins grande, la chose est simple. La réfraction la plus petite doit donner la couleur la plus vive, & la plus grande réfraction doit donner la plus faible couleur. Rien de plus conforme à l'idée générale du mouvement & de ses propriétés, & ultérieurement à la théorie des vibrations telle qu'elle est présentée dans le système en question.

les raïons, si elles ne font rien de subsistant, si la lumiere est simple & homogene en elle-même, & ne contient rien de rouge, de jaune, de verd, &c, comment le systême de Newton est-il *confirmé* ?

L'examen des couleurs est suivi de la description géographique des quatre parties du monde. Ce n'est point une simple nomenclature, comme le font la plupart des géographies; l'auteur y mêle des observations qu'on ne peut lire sans intérêt & sans en découvrir le but honnête & utile. Je ne vois, p. ex. rien de plus sage en politique, que cette réflexion sur les gouvernemens. "Quelque soit l'origine d'un gouvernement, on doit le respecter, & toute atteinte portée à sa constitution est punissable. De pareils changemens font trop funestes aux peuples. C'est, pour l'ordinaire, par des torrens de sang, que l'on renverse les gouvernemens & qu'on leur substitue une forme différente. Malheureux les peuples qui, séduits par l'aveugle espoir d'un meilleur gouvernement, cherchent à détruire celui auquel ils sont soumis! Ils paieront bien cher un bien imaginaire dont peut-être ils ne jouiront jamais „

On doit une confiance particuliere aux détails que l'auteur nous donne touchant la France. Il y est né, il la connoit, & sa maniere de voir doit le mettre à couvert de bien des erreurs engendrées & nourries par l'esprit national. Je ne prétens néanmoins pas garantir toutes ses assertions; je me tiens même bien

assuré qu'il se trompe dans tout ce qu'il nous dit de la population de Paris (a).

Dans la description de l'Asie l'auteur paroît avoir donné une attention particulière à l'article de la Chine. Il attribue à la plupart de ses villes une étendue (b) & une population (c) qu'elles ne peuvent avoir ; mais il n'en est pas moins attentif à réfuter les idées que les Européens se sont faites de l'état de cet empire. " Quant à l'intérieur, il y a plusieurs endroits déserts , comme on peut le voir par les dernières cartes de la Chine , dressées par les Jésuites que l'Empereur avoit chargés de cette commission. Les 500,000 *Tourouts* , qui, des bords du Volga & de la Mer caspienne , font allés s'y établir, il y a peu d'années, prouvent

---

(a) Je ne m'arrête pas sur cet article , parce que je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit dans le Journal du 15. Janv. 1779, p. 101. — Et du 1. Mars 1779, p. 319.

(b) Celle de Pékin, à laquelle l'auteur donne 6 lieues de tour, n'en a que 5, suivant le P. Duhalde ; & Nankin, à qui il en donne 20, n'en a que 5 & demie.

(c) L'auteur observe que les maisons de Pékin sont moins élevées que celles de Paris ; il falloit dire que c'étoient toutes des rez-de-chaussée, & ajouter que les rues sont larges de 120 pieds, qu'il y a des jardins immenses ; que le palais de l'Empereur qui est au milieu, a 2 lieues en circonférence ; que le quartier des Chinois, qui fait la moitié de la ville, est presque désert, &c. Après cela où placer le nombre d'habitans que la crédulité lui suppose ? Voyez diverses observations relatives à cette matière, dans le Journal du 15. Juin 1778. p. 243 & suiv.



1. *Novembre 1779.*

333

vent qu'il y a encore dans cet empire des places vuides pour de nouveaux habitans,, — Quelle seroit la population de la France si 500,000 hommes pouvoient s'établir dans une de ses provinces, & se répandre tous ensemble sur un sol fertile, sans déranger personne !

On lira cet ouvrage, malgré l'aridité qu'annonce le titre, avec un plaisir & un intérêt particulier. La grande variété que l'auteur a sçu répandre dans son ouvrage, en mêlant heureusement la physique à la géographie, attache le lecteur & l'instruit en l'affranchissant de l'ennui des ouvrages didactiques. On voit partout l'observateur attentif, le naturaliste circonspect, l'homme instruit par la lecture & l'expérience, & sur-tout l'ami des bons principes. L'édition est belle, & assez correcte. Le lecteur corrigera sans peine la plupart des fautes échappées dans l'impression (a).

---

(a) P. 262, l. 15, *Berne*, lisez *Berne*. — P. 307, l. 7, lisez à *Hugues Capet*, qu'ils préféreront à *Charles*, fils puiné, &c.





Ex bello pax. Poëma ad illustrissimum ac reverendissimum Dominum, Dominum Gudwalum Seiger, celeberrimæ & exemptæ abbatiaë Sti. Petri in Monte Blandinio juxta Candavum, Abbatem, Primatem Flandriæ, &c. &c. ejusque gentilitia insignia, quorum Lemma, *Ex Bello pax*. Gandavi, typis viduæ S. Somers. 1779.

**D**Epuis que l'oubli des langues savantes est devenu une conséquence évidente & infaillible des institutions modernes, des plans d'études, ou du moins de la manière dont ils s'exécutent, je prends un plaisir particulier à recueillir les productions des poëtes ou orateurs qui cultivent encore l'idiome de l'ancienne Rome. L'auteur de ce petit poëme a fait plusieurs piéces de ce genre, & d'autres d'un genre tout différent, qui l'ont fait regarder comme un homme animé du feu de la poësie qu'il savoit parer des richesses des langues anciennes. Parvenu à l'âge de 70 ans il cultive encore les charmes de sa muse, & on peut dire que les frimats ne l'ont pas glacée. Il y a dans cette petite piéce des détails très-animés, des élans vraiment poëtiques, & sur-tout des comparaisons pittoresques qui servent à exprimer ses pensées avec autant de justesse que d'agrément. En voici un exemple.

*Pax venit ex bello; tenebris aurora fugatis  
Sic oritur; duris sic orta corallia saxis;*

*Sic rosa dentatis spinis vallata rubescit ;  
Sic examen apum dulcissima mella , favosque  
Occisi patulo concinnat in ore leonis.*

La maniere dont l'auteur parle de la paix qu'on vient de conclure à Teschen , est pleine de sentimens , & bien propre à réfuter ceux qui eussent souhaité des triomphes ensanglantés , plutôt que les avantages d'une pacification quelconque.

*Reddita pax est ,  
Quæ procul Europæ depellit ab orbe timores ,  
Quæ pavidaæ matri sobolem , sua gaudia , reddît ,  
Quæ facit , ut natus collo pendere paterno  
Possit , & amplexu fratris germana fruatur :  
Ruricolæ latâ reducem quoque voce salutant .  
At benè , præ reliquis , rediyiva Bohemia gaudet :  
Nam , quæ vastatis agris , populoque fugato ,  
Pænè fatiscibat sub duro pondere belli ,  
Nunc iterùm , cultis agris , populoque reducto ,  
Augustis sub Caesaribus , ( quibus usque suorum  
Una salus cordi est , quibus est Pax una trophæis ,  
Pluribus & regnis potior ) secura quiescet .*

C'est dommage que le désir de varier les images , de présenter la même idée sous des traits différens , d'enrichir ses vers des fictions de la mythologie , fasse quelques fois adopter au poëte des pensées absolument fausses. Telle que celle-ci.

*Hæc primùm causâ fuerant fabricata Cyclopum  
Arma manu ; priùs hæc invenit , jura tueri  
Propria qui voluit , quàm qui vi tollere vellet.*

C'est l'agresseur qui a imaginé les armes ; on n'a songé à la défense & aux moyens de repousser l'ennemi , que lorsqu'on s'est vu attaqué.

Je ne puis m'empêcher de transcrire ce qu'un de mes correspondans, homme vrai, m'écrit, en m'envoiant ce petit poëme. " Ce n'est point ici un tribut d'adulation, le poëte n'a rien feint dans l'éloge qu'il fait de ce respectable abbé. A le considérer seulement dans l'ordre politique & le mérite des travaux utiles, on ne sauroit trop l'estimer. Dès qu'il se vit à la tête de sa maison, il s'appliqua à rétablir les archives, qu'il a trouvées dans un état pitoyable. On les regardoit comme anéanties par les injures du tems & les révolutions destructives que la province avoit éprouvées. Le sçavant abbé persuadé que tout n'avoit pas été perdu, a fouillé dans tous les coins les plus négligés de son vaste monastere, il a pénétré jusques dans des caveaux ignorés. Le succès le plus heureux a répondu à ses travaux; il a eu le bonheur de retrouver de vrais trésors en fait d'antiquité, des coffres pleins d'anciens documens, plusieurs titres authentiques & chartes originales, une grande quantité de papiers très-intéressans, qui avoient résisté aux vers & s'étoient soutenus dans l'humidité durant des siècles. Il a tout examiné, tout arrangé lui-même, & en a fait la collection la plus précieuse en ce genre, qu'il y ait dans le pais. Il a élevé de grands & d'utiles édifices, dont la construction a servi d'encouragement aux arts & au travail; il a comblé à l'entour du monastere de vastes marais, rasé des collines, fait des digues immenses contre les ravages des eaux. En même tems il a animé l'agriculture à un point, que ses défrichemens

& ses plantations font l'admiration des agromomes. Par-tout il a mis du goût, de l'ordre, du beau, de l'utile „ — Tandis que la manie philosophique se déchaîne contre les religieux, il semble que le cours des événemens soit particulièrement dirigé vers leur justification, & ne tende qu'à vérifier de plus en plus que les sciences & les arts doivent leur conservation aux monasteres.



*Lettres de Madame la comtesse du B. avec celles des princes, seigneurs, ministres & autres qui lui ont écrit, & qu'on a pu recueillir. A Londres. 1779. 1 vol. de 192 pages.*

**E**N quel genre de productions n'abonde pas ce siècle ! On fait que le jeune Crébillon a fait des lettres à Madame de Pompadour ; elles eurent du succès, parce que l'auteur sçut prendre à merveille le ton du sujet, des personnes & des circonstances ; il y mit d'ailleurs tant de raison & d'honnêteté, que ceux même qui furent d'abord persuadés de la supposition des Lettres, ne songerent point à en faire un crime à l'auteur. Rien de tout cela ne se trouve dans les prétendus Lettres de Madame du B ; elles ne peuvent qu'exciter l'indignation publique contre l'effronterie du rédacteur. Il n'y a pas de genre d'imposture, de calomnie, de grossièreté, de bêtise enfin, qui n'y soit étalé avec

une morgue & une effronterie dignes de l'état où les mœurs & la décence font réduites parmi nous.



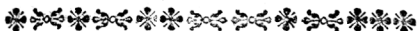
*L'inoculation justifiée, &c. Nouvelle édition.*

A Lausanne. 1778. 1 vol. in-12.

IL y a plusieurs années que M<sup>r</sup>. Tissot a publié cette dissertation, qu'on vient de reproduire sans sa participation. Il n'y a ni correction, ni augmentation; & à bien des égards ce traité peut paroître suranné; car les principes de l'auteur sont si différens de ceux des inoculateurs modernes, qu'on ne s'avisera pas d'y recourir pour les mettre en pratique. Il parle d'incision, de fil imbibé, de plumeau, de compresse, de pensément, &c, que Sutton & ses adhérens regardent comme des choses très-mauvaises ou du moins très-inutiles. Si cela prouve que le système des inoculateurs n'a pas beaucoup de confiance, cela fait soupçonner aussi que le célèbre auteur a cessé de s'intéresser en faveur de cette pratique, dont il a négligé de suivre les progrès & les variations; sans doute parce qu'avec d'autres observateurs il en aura reconnu l'empirisme, & pour me servir du terme d'un habile médecin, *la charlatanerie* (a).

---

(a) 1. Mars 1778, pag. 387. — 1. Oct. 1779, p. 234.



R. D. Eusebii Amort Devotionale majus piorum Sacerdotum aliorumque fervorum Dei. Augustæ-Vindelicorum, sumptibus Rieger. 1777. *Se trouve chez l'imprimeur du Journal.* I. vol. in-8<sup>o</sup>. de 400 pag.

**L**E P. Eusebe Amort, chanoine - régulier de St. Augustin, est très-connu en Allemagne & dans tous les pais où les sciences se traitent en latin, par une érudition variée, des observations physiques & astronomiques, & enfin par divers ouvrages qui respirent la religion & la piété. Parmi ces derniers on distingue la collection de prieres que nous annonçons ici, & qui ne peut qu'être très-utile à ceux qui en feront usage.



Elementa Matheseos discipulorum commoda in compendium redacta cum figuris. Augustæ-Vindelicorum sumptibus Rieger 1778. *Se trouve chez l'imprimeur du Journal.*

**C**Es élémens de mathématiques sont rédigés dans l'ordre & avec la précision nécessaires pour en faciliter l'intelligence aux jeunes gens. C'est dommage que l'édition n'ait pas été mieux soignée; le papier & le caractère ne répondent point du tout à ce genre

de science qui demande dans l'exécution typographique une netteté & une exactitude tout-à-fait particulières.

---

*Problèmes proposés à résoudre au marquis de V.\*\*\* sur des matières d'histoire, de grammaire, de littérature, de religion, &c. relativement aux divers ouvrages de Mr. de Voltaire, & aux critiques qu'on en a faites. A Liege, chez Painfmay 1779. 1 vol. in-12 de 261 pages.*

**J**E ne fais si M<sup>r</sup>. le marquis de V\*\*\* s'empressera à répondre aux problèmes qu'on lui propose ici; mais si l'envie lui en prenoit, il pourroit être embarrassé à le faire d'une manière satisfaisante. L'auteur ne raisonne que d'après des faits avérés, & l'on sait que ce genre d'argument historique, quand il part d'un homme vrai & instruit, n'est pas le plus aisé à réfuter. L'ironie qui est ici employée de préférence, comme promettant l'effet du *ridiculum acri melius*, n'est peut-être pas la figure à laquelle l'auteur eût dû s'attacher; il ne la manie pas avec tout le succès du monde, mais le fond de ses observations est plein de justesse & de raison. On voit à la page 141, la lettre que Voltaire écrivit en 1745 à Benoît XIV, en lui dédiant sa tragédie de *Mahomet*. Cette lettre est remarquable par son étrange opposition avec une multitude d'écrits du même auteur. Elle est conçue en ces termes :

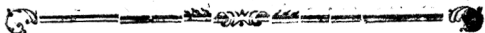


## TRÈS-SAINTE PÈRE.

“ *Votre Sainteté voudra bien pardonner la liberté que prend un des derniers fideles , mais un des plus grands admirateurs de la vertu , de consacrer au Chef de la véritable religion , un écrit contre le fondateur d'une religion fausse & barbare „*

“ *A qui pouvois-je plus convenablement adresser la satire de la cruauté & des erreurs d'un faux prophete , qu'au Vicaire & à l'Imitateur du Dieu de la vérité & de la douceur ? „*

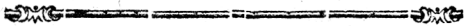
“ *Que votre Sainteté daigne permettre que je mette à ses pieds & le livre & l'auteur. J'ose lui demander sa protection pour l'un & sa bénédiction pour l'autre. C'est dans ces sentimens de vénération que je me prosterne pour baiser ses pieds sacrés „*



*Lettre de Mr. Netzer , à Mr. Schmidt , professeur à Giessen , sur le théâtre italien , tirée du Théâtre-Kalender de 1779 , imprimé à Gotha , chez Ettinger.*

**S**I nous en jugeons par la multitude des productions de ce genre dont on s'empresse de nous enrichir, la crise où se trouve la littérature & la saine raison, ne peut tarder d'en décider le fort. Il s'agit dans cette lettre des rares talens d'un certain Jésuite, nommé Bettinelli, qui a fait des tragédies & des comédies dans le goût de celles de l'immortel M<sup>r</sup>. le chevalier

de Coudrai. Dans les mêmes pieces il favoit affocier de la maniere la plus intime Jupiter, Neptune, Ganganelli & St. Ignace de Loyola. Aussi M<sup>r</sup>. Netzer le met-il infiniment au-dessus des Peres Fritz, Klaufs, le Jai & la Rue. Cela ne doit pas étonner. Les deux premiers, sans avoir pour le théâtre des talens bien brillans, ont écrit d'une maniere fort sensée, & non sans intérêt pour les amis de la vertu & de la décence. Le Jai & la Rue, ont joint aux richesses de la langue romaine le ton de la raison & de la sagesse; ils ont donné à leurs drames toutes les graces dont l'innocence & les bonnes mœurs sont susceptibles. Mais le P. Bettinelli a fait plus que tout cela pour mériter le suffrage des juges modernes en littérature. Il a donné dans les délires d'une imagination maîtrisée par son feu; & ce qui est bien autre chose encore, c'est que *tout Jésuite qu'il est*, comme dit un journaliste, *il a brûlé quelques grains d'encens en honneur de V.*



**J**'Ai connu des médecins qui regardoient la déglutition des noiaux de cerifes comme très-salutaire : ils leur attribuoient les effets les plus heureux sur l'estomac & les intestins. Les faits suivans paroissent suffir pour réfuter cette opinion.

“ La nommée Charlotte Chavanne, âgée de 17 ans, de la ville de St. Etienne-en-Forez, mangea sur la fin du mois de Mai de l'année dernière deux livres de cerifes, & en

1. *Novembre* 1779.

343

avales les noiaux. Quelques heures après elle fut incommodée par des coliques, des vomifemens & une diarrhée, & fans se douter de la cause de sa maladie, elle prit une grande aversion pour les cerises & n'en mangea plus. Après avoir fait plusieurs remedes sans succès, cette fille mourut le 15 Septembre suivant. L'ouverture du cadavre a fait trouver dans le colon un amas de 380 noiaux de cerises, très-noirs. — Une autre fille, nommée Trochon, a eu la même maladie & n'en est pas morte; la force du tempérament jointe à des secours efficaces & prompts l'ont sauvée,,.

---

*Moyens pour détruire les fourmis qui s'attachent aux arbres.*

**I**L ne s'agit que de faire laver l'arbre avec une lessive de cendre de bois, après avoir fait couper toutes les feuilles, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien de la matiere gluante; & quand les fourmis se forment en clapier au pied de l'arbre, on le fait couvrir des cendres de la lessive, à la hauteur d'un pouce. — Mais la destruction de ces insectes est-elle aussi avantageuse qu'on le suppose? Le dommage que peuvent causer les fourmis est bien peu considerable, comparé aux insectes plus voraces qui détruiroient les fruits, si les fourmis ne les détruisoient pas eux-mêmes.



---

L'Histoire est le mot de la dernière Enigme.

Quoique dépourvu d'existence,  
 J'ai bien des attributs divers,  
 Quand Dieu construisit l'univers,  
 Entre ses mains je pris naissance;  
 Ici bas, comme dans les airs,  
 Je suis en tous lieux nécessaire;  
 Je fais des maux dans les enfers;  
 Je fais des heureux sur la terre;  
 Je fais la paix, je fais la guerre,  
 Et je fais gronder le tonnerre.  
 Sans moi, sur leurs trônes, les Rois  
 N'auroient ni bonheur ni puissance;  
 Toute la nature aux abois,  
 Se sentirait de mon absence;  
 L'univers s'anéantirait;  
 Que dis-je ? rien ne finirait.  
 Tel est le pouvoir de mon être.  
 Vous me voyez par-tout paroître;  
 Mais trouvez mon nom seulement.  
 Ce qui définit mon essence,  
 N'est point à votre connoissance;  
 On la recherche vainement.



NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 13 Sept.) Les députés du kan des Tartares de Crimée, que l'on attendoit ici, sont arrivés depuis quelques jours au nombre de cinq en cette capitale, & ont déjà eu audience du grand-visir, dans laquelle ils lui ont remis, en vertu de la dernière convention entre cet empire & celui de Russie, trois pièces, savoir : 1. Une déclaration, qu'après que la Crimée avoit été entièrement évacuée par les troupes russes, tous les électeurs tartares de cette presqu'isle avoient unanimement élu Sahib-Gheray pour leur prince légitime & indépendant. 2. Une lettre du kan, leur maître, au Grand-Seigneur, comme chef de la religion mahométane. 3. Un acte par lequel le susdit kan renonce au territoire d'Oczakow, & le cede à la Porte. L'on apprend qu'il partira incessamment d'ici un grand-écuyer pour la Crimée, avec une lettre dans laquelle le Grand-Seigneur, en qualité de calif, donnera sa bénédiction au kan. Après cette cérémonie, il ne restera plus à Sa Hauteffe qu'à ratifier la reconnoissance de l'indépendance de la Crimée ; ce qui auroit déjà eu lieu, si M<sup>r</sup>. de Stachieff, envoyé de Russie, n'avoit point formé la prétention, que cette ratification

devoit se faire d'une maniere solennelle entre lui & le reis-effendi, en présence des cinq députés de la Crimée, dont il est parlé ci-dessus. La Porte n'a pas voulu consentir à la demande du ministre de Russie, par la crainte de faire murmurer & animer le peuple déjà si remuant & de si mauvaise humeur; & dans le fond il est fort égal pour la sûreté de l'affaire, si elle est effectuée par les ministres en personnes, ou par leurs interpretes.

Le changement, qui vient d'avoir lieu dans le ministère, nous donne lieu d'appréhender que nous ne soions pas encore à la fin des malheurs & des troubles dont nous gémissons depuis quelque tems. L'on pensoit, il y a quelques mois, que le felictar-aga tâcheroit d'obtenir, par le pouvoir illimité qu'il a sur l'esprit de l'Empereur son maître, le visirat suprême; mais, dans le tems que la haine contre sa personne étoit devenue si grande & universelle, l'on s'imaginoit qu'il n'oseroit plus penser à ce projet: c'est en quoi il paroît aujourd'hui qu'on s'est trompé, puisque ce favori du Grand-Seigneur a été élevé le 21 du mois dernier à cette éminente dignité à la place de Mehemet bacha, qui a été démis & envoyé en exil à Ténédos, non par d'autres raisons, porte le manifeste impérial, qu'à cause de son incapacité, qu'il ne sait ni lire, ni écrire, & qu'étant hors d'état de soigner par lui-même aux affaires du gouvernement, il étoit dans l'obligation d'avoir recours à des personnes à qui il ne convient point de s'en

mêler. Un chacun est curieux de voir quelles seront les suites de ce changement : & il est à souhaiter qu'elles ne soient point funestes, comme la plupart des personnes le craignent. Il est certain que tout ce qui se passe journellement, n'annonce rien de favorable. Le peuple continue à témoigner ouvertement son mécontentement contre le gouvernement, tant par des paroles que par des faits. Le feu qui eut lieu le 24 du mois dernier après-midi en cette capitale, & le soir du même jour à Galata, ainsi que celui du 31 dans le voisinage de l'endroit, où les visirs font leur résidence, en est une preuve évidente. Ces derniers événemens sont d'autant plus remarquables, qu'ils sont arrivés après que le nouveau grand-visir avoit cherché les moyens de se rendre agréable au peuple par ses grandes largesses & par des mesures propres à faire diminuer le prix des vivres. Ainsi l'on prévoit que, quelque peine que pourra se donner ce premier ministre d'état, il ne réussira point à gagner la confiance publique; & malheureusement nous nous trouvons à la veille de deux époques toujours redoutables dans les tems de fermentation; savoir, celle du paiement des janissaires & des spahis, qui doit se faire vendredi prochain, & celle du ramazan & du bayram ( carême & pâques des Turcs ), laquelle commencera à la première nouvelle lune. Ce qui ne contribue pas peu à redoubler encore nos alarmes & nos inquiétudes, c'est que le poste de selictar ( porteur du sabre du Grand-Seigneur ), qu'occupoit le

grand-vifir actuel , a été conféré à un de ses freres , au grand mécontentement du peuple , qui n'aime point cette famille.

Nous fommes délivrés de quelques fléaux qui défoloient cette ville : la difette & la cherté des vivres ne font plus fi grandes. Les poiffons n'ont plus la maladie qui en rendoit la nourriture malfaine , & l'on peut en manger fans danger ; ainfi toutes les maladies diminuent à vue d'œil. Les incendies ont contribué à les écarter , parce que les flammes ont purifié l'air. Depuis deux jours il s'en est manifefié un nouveau dans les environs de la magnifique église de fainte Sophie ; la perte est confidérable ; mais on ne peut bien l'évaluer jufqu'à préfent.

On apprend de la Canée , que , malgré tout ce que la Porte a fait pour rétablir le bon ordre dans le royaume de Candie , en le faifant gouverner par trois vifirs , les excès qui s'y font commis depuis quelques mois , font encore au-deffus de ceux auxquels on avoit voulu apporter du remede. Le séraskier de Candie avoit mis en prifon fix des principaux agas de cette capitale , qui pouffoient leurs extorfions jufqu'à s'approprier les deniers deftinés à faire garder les remparts de la ville & les munitions de guerre néceffaires à fa défenfe. Leur liberté avoit été taxée à 25 bourfes ; mais les partifans des captifs s'étant rendu maîtres , dans une maifon turque , de deux officiers du bacha & de leurs tchokadars , forcerent le gouverneur à fe deffaifir de fes fix prifonniers , en échange de ceux qu'on venoit de faire. Des défordres , plus révoltans



1. *Novembre 1779.*

349

que l'extorsion, restent quelquefois impunis dans ce royaume. Le bacha de la Canée demande aux odjaks des janissaires quatre malfaiteurs qui ont enlevé à la Tchikalerie une femme, & assassiné ses deux frères qui s'opposoient à la violence de ces scélérats; & sa demande est sans effet. Le gouverneur de Réтино ne peut parvenir à faire arrêter deux assassins qui ont attendu hors de la ville trois Grecs qu'ils ont coupés par morceaux, & qu'ils ont laissés au pied de la citadelle, d'où l'on avoit entendu les cris de ces infortunés; il ne s'est pas même trouvé un témoin qui voulût déposer en justice de ce délit, lorsqu'il a été question de le faire attester.

## R U S S I E.

**PÉTERSBOURG** (le 25 *Septembre.*) Le prince Orlov & la princesse son épouse curent l'honneur de recevoir, le 4 de ce mois, une visite de l'Impératrice à leur seigneurie & château de Gatschina, éloigné de Czarsko-zelo de 19 werstes. Cette Souveraine y dina, fit une partie de jeu & prit plaisir à entendre une ariette que la princesse son hôtesse chanta, accompagnée par les musiciens du prince son époux. Quelques jours après, c'est-à-dire, le 8, Sa Majesté est revenue de Czarsko-zelo en cette résidence, avec L. A. I. le grand-duc & la grande-duchesse de toutes les Russies.

Le prince de Repnin, ci-devant plénipotentiaire au congrès de Teschen, est de re-

tour de son gouvernement en cette capitale. On pense ici généralement que, si la médiation de cette cour pour le rétablissement de la paix entre l'Angleterre, la France, l'Espagne & les colonies de l'Amérique avoit lieu, ce seigneur seroit chargé de cette commission; mais il paroît qu'il n'y a encore rien de décidé à cet égard; il y a même des personnes qui prétendent qu'il n'a pas encore été fait de propositions en forme à ce sujet. Cependant il est bien certain qu'il en a été question, sans que cela ait eu des suites jusqu'à présent; à cause, dit-on, que les affaires entre les Puissances belligérantes ne sont pas encore parvenues au point de pouvoir faire une pareille proposition avec succès, & de former la base d'un accommodement acceptable pour une telle médiation.

Le 9, le duc de Saint-Nicolas, ministre plénipotentiaire du Roi des deux-Sicules en cette cour, eut sa première audience de l'Impératrice ainsi que de L. A. Impériales, & le comte de Kaunitz-Rittberg, envoyé extraordinaire de la cour de Vienne, en obtint son audience de congé le 14 de ce mois; le secrétaire de cette ambassade reste chargé des affaires jusqu'à l'arrivée de M<sup>r</sup>. le comte de Cobenzl. M<sup>r</sup>. le comte de Goertz, nouveau ministre du Roi de Prusse, vient d'arriver en cette ville.

## P O L O G N E.

VARSOVIE ( le 30 Septembre. ) Le ministre

ministre de Prusse a ordre de demeurer encore quelques semaines en cette ville pour y poursuivre un certain procès. On dit que M<sup>r</sup>. le baron Kewitzki, ministre de la cour de Vienne, reviendra ici quoiqu'on ait dit le contraire. Le prince Trubeczkoï est arrivé le 20 de Pétersbourg en cette ville avec la princesse son épouse.

Il paroît actuellement décidé que les troupes russes qui se trouvent sur le territoire de la république, loin de le quitter incessamment, comme on l'avoit cru, y passeront encore tout l'hiver. — On dit que M<sup>r</sup>. Blanchôt, ministre prussien en cette cour, qui avoit eu son audience de congé, s'arrêtera encore ici pendant quelques semaines, afin d'y attendre la décision d'un procès important, qui doit se juger par la commission du trésor.

Le baron Julius, convaincu d'avoir suborné les sujets de la république & de les avoir enrôlés pour l'étranger au mépris des loix du pais & des traités, (sur-tout du dernier fait à Varsovie le 18 Septembre 1773, avec l'Autriche, la Russie & la Prusse, où il est expressément dit dans l'acte séparé Art. X. *Il ne sera pas permis de part & d'autre de faire des recrues & des enrôlemens quelconques, sous aucun prétexte, dans les états respectifs*), a été condamné à un exil perpétuel avec confiscation des biens qu'il a dans le pais, & dont le tiers sera prélevé pour le délateur, sauf les droits des créanciers, qui lui avoient avancé de l'argent avant son arrêt. Huit jours après la publication du décret, il a été conduit

duît par un détachement militaire avec ses complices jusqu'aux frontieres de la république ; & là il lui fut signifié de n'y rentret jamais sous peine d'infamie & de mort.

## E S P A G N E.

MADRID ( *le 29 Septembre.* ) Il y a eu trois jours *gala* & des illuminations dans toute la ville à l'occasion des heureuses couches de Madame la Grande-Duchesse de Toscane. — Le Roi a donné ordre de faire partir de Cadix deux vaisseaux de ligne & quatre frégates pour aller prendre au port de Fayal dans les Isles Terceires le vaisseau de registre, le Bon-Conseil, parti de Lima le 4 Avril avec une riche cargaison, & de le ramener dans les ports du royaume. Tout ce que l'on fait de Gibraltar se réduit au blocus de cette place, où malgré la vigilance de Dom Barcelo il entre toujours quelques bâtimens chargés de provisions.

La frégate du Roi, l'Afrée, a mouillé dans la baie de Cadix le 5 de ce mois, étant partie le Pisle de Manille le 13 Janvier dernier. Avant d'arriver aux Açores, cette frégate a rencontré deux convois anglois escortés par des vaisseaux de guerre, &, après avoir passé ces isles, plusieurs bâtimens plus petits de la même nation, qu'elle n'aborda point, n'ayant rien appris de la rupture avec la Grande-Bretagne avant son arrivée en ce port. Elle avoit à bord en présent pour le Roi plusieurs quadrupedes & oiseaux rares, dont le changement

de climat a fait périr la plupart : parmi ceux qui y ont résisté est un éléphant d'une grandeur extraordinaire & très-apprivoisé.

Outre l'offre faite par plusieurs villes ou corporations de ce royaume, & la résolution prise par celles de Cadix & de Barcelone de faire des armemens contre les ennemis de l'état, quelques particuliers ont demandé au Roi son agrément pour la levée de régimens ou l'équipement de vaisseaux à leur frais. Le marquis del Castillo de Torrente, demeurant à Gironne, est du nombre des premiers; & parmi les derniers sont le marquis de Sollerich & Don Geronimo de Rivera, habitans de Palma, capitale de l'isle de Majorque. L'un a déjà fait armer en course un très-beau chebec; & l'autre, ayant consacré ses biens au service du public, vient d'achever l'équipement de deux autres chebecs de 10 canons. A leur exemple plusieurs commercans & autres habitans de Palma & de Majorque se sont associés pour armer des bâtimens en course contre les corsaires anglois & mahonois, qui déjà en pleine paix infestoient le commerce de l'isle, & qui font aujourd'hui encore plus de déprédations dans ces parages. Les difficultés que trouvent les négocians à armer vingt corsaires, pour lesquels ils avoient souscrit, & qui devoient porter de 20 à 36 canons, leur ont fait prendre le parti d'offrir au Roi les fonds nécessaires pour l'armement de quatre vaisseaux de 70 canons, qu'ils ont supplié S. M. de faire construire, équiper & armer dans celui de ses ports, qu'il lui plaira

désigner : on croit que cette offre sera acceptée. Des trois corsaires, qui croisoient constamment à la vue de Cadix, la goëlette qui faisoit partie de cet armement, s'en détacha & rentra au port le 18 Août, suivant les ordres qui lui en avoient été envoïés : il paroît qu'elle ne peut pas soutenir le poids de son artillerie, qui nuit à sa marche.

Extrait d'une lettre écrite du camp de St. Roch en date du 20 Septembre.

*Le 12 de grand matin, au moment qu'on changeoit les troupes de notre ligne, l'ennemi enfarmé dans Gibraltar, commença à faire feu des batteries nouvellement construites sur le château More & sur la montagne. On pouvoit s'attendre à quelque chose de semblable, parce que la veille au soir, les officiers & soldats d'artillerie paroïssent fort occupés. Le feu servi par 15 canons & deux à trois mortiers fut dans les commencemens assez vif; mais à dix heures du matin, il commença à se ralentir, & vers le soir, on ne tira pas un coup par quart-d'heure. Le lendemain, il y eut par intervalles un feu assez vif, mais plus lent, qui ne fit aucune sensation dans le camp de St. Roch, & qui n'a causé d'autre mal que la perte d'un soldat qui travailloit à couvert & qui eut l'imprudence de se découvrir; il y eut aussi un cheval de tué. Il faut que son feu n'ait guere inquiété nos lignes, puisqu'on ne jugea pas à propos d'y répondre. Le 14 & le 15 le feu des ennemis fut fort lent, mais le 16 ils commencerent à tirer avec force, & assez continuellement, tout le mal qu'ils nous firent pendant les trois jours fut de nous blesser légèrement trois soldats, ils tirerent lentement le 17 & le 18 quoique leurs coups vinssent plus près de leur point de direction. Ils ont aussi jetté une bombe, sans doute d'un mortier de cuivre, parce qu'elle parvint just'au près de nos fascines. Quelques boulets entrerent dans le fort St. Philippe, où ils tuerent un soldat du régiment de Zamora. Hier ils tirerent*

1. Novembre 1779.

355

*beaucoup sur le même fort , & ils endommagerent l'affût d'un canon , & blessèrent un soldat. Ils tirent aujourd'hui avec la même ardeur , & on s'aperçoit qu'ils forcent les coups , puisqu'ils ont passé les ouvrages avancés de notre première ligne de campement ; cependant ils n'ont causé aucun dommage , & nos travailleurs continuent leurs ouvrages avec beaucoup d'ardeur & de sécurité.*

## P O R T U G A L.

LISBONNE ( le 20 Septembre. ) Il avoit été dernièrement enjoint à l'intendant du port d'être plus attentif à empêcher une fois pour toutes les navires portugais de faire le commerce pour des étrangers qui , dans les circonstances actuelles de la guerre , se prévalant de la neutralité de cette couronne , veulent transporter d'ici des marchandises aux ports de l'Angleterre. Cette défense a jetté dans le plus grand embarras nos négocians & encore plus les Anglois qui profitoient de cette faveur.

Un marinier , Bostonien de naissance & âgé de 15 ans , aiant déserté du vaisseau britannique , le Chatham , de 50 canons , & embrassé la religion catholique , le capitaine William Allen , commandant ce navire , qui mouilloit alors dans notre port , envoya à terre deux officiers avec 22 mariniers pour l'enlever. Au moment qu'ils exécutoient leur commission , un adjudant portugais survint avec quelques domestiques du duc de Cadaval & remit le prisonnier en liberté. La Reine , informée de la violation faite à son droit de territoire , ordonna qu'on ne permit point au navire anglois la sortie du port ; & le secrétaire-d'état

notifia cette résolution à M<sup>r</sup>. Robert Walpole, ministre de S. M. Britannique en cette cour, en lui témoignant en même tems sa surprise, que le commandant anglois n'eût donné ni même offert aucune satisfaction à ce sujet. Il profita de cette occasion pour exposer à M<sup>r</sup>. Walpole “ les insultes réitérées, „ qu'on avoit souffertes dans les différens ports „ du royaume de la part des officiers anglois, „ qui les fréquentent, ainsi que les extorsions „ que plusieurs navires marchands portugais „ avoient essuïées, sans que les marins britanniques observassent aucun des égards dûs „ à un si fidele allié „. M<sup>r</sup>. Walpole répondit à ces griefs par des récriminations : il se plaignit “ que récemment encore deux cor- „ saires françois avoient pris sous le canon de „ places portugaises deux bâtimens anglois, „ sans que le ministere de Londres eût ap- „ pris que la cour de Lisbonne en eût de- „ mandé satisfaction à celle de Versailles ; „ qu'au contraire il avoit été permis à un de „ ces corsaires de reprendre sa croisiere, tan- „ dis que l'affaire étoit en litige : que l'on „ avoit tenu une conduite bien différente à „ l'égard d'un corsaire de Gibraltar, qui avoit „ pris & conduit à Lagos un navire danois, „ & qu'on y avoit saisi : qu'un autre armateur „ anglois, qui s'étoit emparé d'un bâtiment por- „ tugais venant de Nantes avec un charge- „ ment pour le compte espagnol & françois, „ avoit été obligé de le rendre sur les récla- „ mations des consuls des deux nations „. Le ministere de Lisbonne répliqua à ces griefs



entre-autres ; “ que le chargement du navire „ danois confisoit en tabac du Brésil pour le „ compte de sujets de S. M. T. F ; & qu'on „ avoit relâché le corsaire anglois après qu'il „ eut fait la restitution „. Enfin l'affaire s'arrangea ; & , après que le capitaine Allen eut donné quelque satisfaction , les défenses faites à l'égard de son vaisseau furent levées ; & il fut enjoint au marin bostonien de sortir de Lisbonne en trois jours & en quinze de tout le Portugal.

Le vieux & respectable évêque de Conimbre , est mort d'une fluxion de poitrine le 29 du mois dernier.

## S U E D E.

STOCKHOLM ( le 30 Septembre. ) Le baron de Celsing , notre envoyé à Constantinople , & le comte de Bohlen , général-major , sont arrivés ici. — L'escadre du Roi qui a croisé cet été dans la Mer du nord , est rentrée le 17 dans la rade de Carlsrona. Jean-Guillaume de Gerdtén , chevalier de l'Ordre de l'Epée , qui la commandoit en chef , est mort le même jour à bord du vaisseau de guerre la Sophie-Magdeleine qu'il montoit.

Le Roi a fait frapper , à l'occasion de la mort de Linnæus ( a ) , une médaille sur laquelle

---

( a ) V. le J. du 1. Mars 1778 , p. 380. — Peu de savans de ce siècle ont mieux mérité ce genre d'honneur que Linnæus. Profond physicien , excellent naturaliste , observateur exact & infatigable ,

quelle on voit d'un côté le buste de Linnæus, avec son nom, & de l'autre Cybele d'un air triste, tenant une clef dans sa main, & entourée d'armoires, avec des végétaux de tous côtés; l'inscription du revers est : *Deam luctus angit amissi*, & au-dessous on lit : *Post obitum; Upsalia, D. X. Jan. M. DCC. LXXVIII. Rege jubente.*

## D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 30 Septemb.) M<sup>r</sup>. Maccarty, consul-général d'Espagne, résidant actuellement en cette ville, a fait insérer dans nos gazettes le même avertissement qui a déjà paru dans les gazettes de Hollande. *Voiez le Journ. du 1. Oct. p. 233.*

L'hiver dernier a été si doux en Islande, qu'à peine la gelée y a-t-elle duré quelques jours. Cette température extraordinaire a été cause que la récolte du foin a presque entièrement manqué, & que les habitans se sont trouvés dans la dure nécessité de tuer le tiers de leur bétail. D'autre part, la pêche n'ayant commencé qu'en Avril, & les vivres ayant conséquemment manqué dans l'isle, les paisans

---

tigable, il est encore bon citoyen, honnête homme, & bien sincèrement chrétien. Sous le titre de *Nemesis divina*, il a fait un recueil d'observations pour prouver que Dieu punit les impies & les scélérats même en ce monde; ouvrage qui pour le fond des choses ressemble en partie à celui de Salvien de *Providentiâ*.

se sont vus forcés de s'endetter afin de pourvoir à leur subsistance, & plusieurs même sont péris de misère. Enfin pour comble de calamité, depuis le commencement du mois de Juin l'air y a été chaud, pluvieux, épais & malfain; ce qui a causé plusieurs maladies dangereuses, sur-tout pour les enfans du premier âge, ainsi que pour les vieillards.

## I T A L I E.

**ROME** (le 30 Septembre.) Le 20 de ce mois, le Pape tint un consistoire dans lequel S. S. proposa plusieurs églises vacantes. Le même jour, il fut affiché un bref qui condamne & proscriit un livre, venant d'Allemagne, intitulé : *Joannis Laurentii Isenbielhs novum tentamen in Prophetiam de Emmanuelè 1778.* La lecture de ce livre est défendue à toutes sortes de personnes, aux ecclésiastiques sous peine de suspension pour le seul fait, & aux séculiers sous peine de l'excommunication à encourir sans autre déclaration (a).

Le Roi Très-Chrétien a fait restituer, par une grace spéciale, à M<sup>r</sup>. Scrlupi, les équipages qui lui appartenoient & qui avoient été pris par un corsaire françois à bord d'un bâtiment suédois, dont la cargaison étoit pour le compte des Anglois.— Avant-hier, vers les

---

(a) On trouve une critique détaillée de cet ouvrage dans le Journal du 15 Octobre 1778, p. 244.

Les sept heures du matin, on apprit que la foudre étoit tombée sur un magasin à poudre placé dans la citadelle de Civita-vecchia. L'effet de l'explosion fut tel par la vitesse de la communication du feu à tous les barils, qui étoient en grand nombre, que dans un moment on vit le toit du palais du gouverneur en l'air, les murs entr'ouverts, le mont de piété renversé & ruiné, une porte de fer mise en morceaux, deux bâtimens attachés au mole du château ensevelis avec toute leur charge sous les eaux, les églises & les maisons du voisinage endommagées & les vitres brisées. Jusqu'à présent le nombre des morts trouvés n'est que de cinq; mais il est à présumer qu'il augmentera, vu la quantité extraordinaire des personnes blessées qu'on a retirées de dessous les ruines avec peine.

NAPLES (*le 29 Septembre.*) Le 8, L. M. sont revenues de Caccia-bella, pour assister à la fête de saint Janvier, principal protecteur de ce royaume, dont le sang enfermé dans une phiole, s'est liquéfié comme de coutume à la grande consolation du peuple, lorsqu'elle a été approchée de son chef (a). Le même

---

(a) Peut-être ce phénomène, qui a tant de fois occupé les théologiens catholiques & protestans, les physiciens & sur-tout les philosophes modernes, n'a-t-il jamais été examiné avec l'impartialité nécessaire. On trouvera dans le Journal suivant quelques observations qui pourront servir à fixer le degré de crédulité que la chose mérite.

1. Novembre 1779.

361

même jour, le Roi a tenu chapitre de l'Ordre de Saint-Janvier; la Reine n'y affista point, comme les autres années, à cause d'une légère indisposition; mais Sa Majesté est aujourd'hui parfaitement rétablie. La cour de Londres vient de nommer M<sup>r</sup>. Douglas son consul-général en ce royaume, à la place de M<sup>r</sup>. Jeminau, qui a demandé sa démission à cause de son grand âge & de ses infirmités. Deux de nos chebecs, revenus de Malthe, ont eu ordre de se rendre à Livourne. Il est arrivé ces jours-ci différens navires suédois, hollandois & vénitiens avec des marchandises pour la foire de Salerne. Il vient continuellement de Sicile des bâtimens chargés de grains & de farine pour cette capitale.

PALERME ( le 27 Septembre. ) Il a été expédié un ordre roial de Naples, en date du 10 Juillet, par lequel S. M. Sicilienne ordonne à notre vice-roi d'abolir la ferme du tabac dans tout ce royaume, & permet à un chacun d'y planter, vendre & faire le commerce du tabac à sa volonté; ce qui est généralement regardé comme un grand avantage pour la nation. — Il est arrivé ici deux galiotes de Naples, montées de 7 canons & de 100 hommes d'équipage chacune, & à bord desquelles se trouvoient deux Napolitains, qui furent d'abord mis sous la garde de la garnison du château-d'Eau, en punition de ce qu'ils chercherent à faire soulever la populace à Naples, lors de la dernière éruption du Vésuve.

MILAN ( le 8 Octobre. ) Il paroît une  
I. Part. A a

ordonnance de Sa Majesté, qui enjoint à toutes les communautés de cet état de vendre aux particuliers les terres dites *Bruïeres* & les lieux incultes qu'ils ont possédés jusqu'à présent, à condition que les acheteurs les fassent cultiver de la façon qu'ils jugeront la plus utile, en y plantant même du bois pour profiter de la coupe. Les ventes se feront à l'encan, & les gens de main-morte pourront en acheter, en demandant auparavant la permission de notre auguste Souveraine pour une dérogation à la loi pragmatique d'amortissement.

Le surplus des troupes qui doivent composer les garnisons de ce duché, arrive continuellement d'Allemagne; il vint Dimanche deux divisions de dragons.

Madame l'Archiduchesse, notre sérénissime gouvernante, est heureusement accouchée hier d'un Archiduc.

GENES (le 28 Septembre.) Le couronnement du nouveau sérénissime Doge, le noble Jacques Brignole, s'est fait le 13 au soir, avec un grand appareil dans l'église de saint Ambroïse, où le doïen du sénat, après avoir reçu son serment, lui posa la couronne sur la tête. Le lendemain matin sa Sérénité se rendit à l'église de saint Laurent, où M<sup>r</sup>. l'archevêque chanta la grand'messe, pendant laquelle l'abbé Massola prononça un discours analogue à la circonstance & qui fut fort applaudi. Le service fini, le Doge retourna à son palais ducal, où il y eut un dîné d'environ 200 couverts, auquel, indépendamment

1. *Novembre* 1779.

363

des féreniffimes colléges, des cavaliers & dames, se trouverent plusieurs étrangers de distinction, & entr'autres le duc & la duchesse de Chabo, qui étoient venus de Rivarolo pour voir cette cérémonie, à laquelle on a donné tout l'éclat possible.

## A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 12 Octobre.*) Mgr. l'Archiduc Maximilien commence à bien marcher, & l'on espere que l'humeur, qui l'en empêchoit ci-devant, fera bientôt dissipée. — On doit construire dans la plaine de Wienerisch-Neustadt quatre magasins à poudre, élevés à une certaine distance l'un de l'autre, & au milieu desquels il y aura un corps-de-garde. Ces magasins, quoique bien éloignés des habitations, seront bâtis partie en brique & partie en bois, pour que l'explosion soit moins forte en cas d'accident. On y transportera toute la poudre de cette ville, qui par ce moyen sera désormais à l'abri du malheur dont elle a été dernièrement menacée. — Il est statué que les régimens autrichiens qui n'avoient eu jusqu'ici que des canons de trois livres de balle, en auront de six.

M<sup>r</sup>. Quosdanowich, colonel du régiment des huffards d'Esclavonie, qui a servi avec tant de bravoure dans la dernière guerre, & qui en récompense de ses services avoit déjà reçu l'Ordre de Marie-Therese, vient d'être mis au rang des barons de Hongrie : sa famille est originaire d'Albanie.

Il est décidé que la Transylvanie sera incorporée à la couronne de Hongrie ; de sorte que cette principauté sera gouvernée, autant que sa constitution le permet , suivant les loix hongroises ; le conseil de cour , pour cette province , sera consolidé avec celui de la Hongrie. On assure que les royaumes de Lodomerie & de Gallicie ne tarderont pas à avoir le même sort ; ce qui augmentera le royaume de Hongrie de plus de la moitié. — La récolte de la soie devient chaque année plus considérable en Croatie, Esclavonie & dans les comitats de Hongrie ; on en a tiré cette année 75 quintaux de soie. On ne put en avoir l'année passée que 38 , & comme le quintal en est vendu 800 florins , il est aisé de voir quel avantage il en résulte & il doit en résulter pour ces pays.

L'Empereur est arrivé le 2 au soir à Egra ; le 3 il visita à cheval les ouvrages de cette place , d'où il s'avança jusqu'à Hohenberg , le premier endroit du margraviat de Bayreuth. Le soir il se rendit à Asch , d'où S. M. est revenue dîner à Egra & y passa la nuit , comptant en partir le lendemain , & diriger sa route sur Pilsen & delà à Prague. Tous les étrangers sont enchantés du ton & des manières gracieuses de ce Monarque ; l'empressement de le voir étoit si grand par-tout , que l'on ne pouvoit avoir ni chevaux ni voitures.

BERLIN, ( le 13 Octobre. ) Le 26 du mois dernier le Roi arriva ici à midi de Potzdam ; & après avoir dîné avec toute la Maison-royale. S. M. tint sur les fonts de batême le prince, dont



Madame la Princesse épouse du Prince Ferdinand est accouchée le 21 du mois passé, & qui a reçu les noms de Frédéric-Guillaume-Henri-Auguste : les parreins sont l'Impératrice de Russie, le Roi & la Reine, le Prince & la Princesse de Prusse, le Prince Henri de Prusse, la Duchesse regnante de Brunswick, la Princesse Amélie de Prusse, la Princesse-douairiere de Wurtemberg, le Prince Eugene de Wurtemberg, la Duchesse de Wurtemberg, & la Landgrave de Hesse-Cassel.

HAMBOURG (le 10 Octobre.) Par un *Rescriptum* émané du conseil aulique de l'Empire, il vient d'être ordonné à notre magistrat d'obliger Mr. Gœtz, pasteur de cette ville, même par voie d'exécution, à obéir à la sentence rendue contre lui. Mr. Gœtz s'étant déchainé en chaire d'une manière non permise contre l'Eglise romaine, & ayant fait imprimer les sermons par extraits, le ministre impérial en porta plainte & en demanda satisfaction. (a) En conséquence le magistrat lui envoie le 15 Mai dernier une ordonnance très-sévère, que cependant M<sup>r</sup>. Gœtz n'a pas exécuté jusqu'à présent. Par ce *Rescriptum* il est ordonné au magistrat de rapporter à l'Empereur dans le terme de 2 mois, de quelle manière M<sup>r</sup>. Gœtz aura satisfait à cette ordonnance; Sa Majesté menaçant en cas de défobéissance,

---

(a) Voilà cependant le siècle, où le fanatisme de l'hérésie n'est, dit on, plus à craindre, où l'on s'efforce d'introduire les sectes dans les pays qui en avoient été heureusement délivrés.

ce, de sévir elle-même contre lui, suivant l'exigence du cas, & d'après les ordonnances. L'on est curieux d'apprendre comment se terminera cette affaire.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 15 Octobre.) Sa Majesté aiant rendu le 24 du mois dernier une ordonnance pour défendre l'exportation des plaques de cuivre hors du royaume ou même leur transport d'un port à l'autre, il s'étoit élevé à ce sujet des difficultés de la part des propriétaires des forges de cuivre : mais on vient de faire avec eux un accord, suivant lequel le transport du cuivre d'un endroit du royaume à l'autre restera libre sous certaines conditions. Cette ordonnance est devenue nécessaire par le besoin qu'on a du cuivre pour la marine royale, depuis que la méthode d'en doubler les vaisseaux du Roi, qui ci-devant n'étoit en usage que pour les frégates & les chaloupes destinées à des voyages de long cours, a été adoptée pour des vaisseaux de ligne même des premiers rangs. Plusieurs navires de 74 canons avoient été revêtus de cuivre ces derniers mois : ces jours-ci l'on a fait la même opération au Sandwich, de 90 canons, en quinze heures de tems. L'on présume, que ce vaisseau est destiné pour l'amiral Rodney, qui, à ce que l'on apprend avec quelque certitude, est nommé pour relever l'amiral Byron aux Indes-occidentales, dans l'espoir qu'il pourra rétablir nos affaires dans une partie du monde, où il a servi avec

beaucoup de succès la dernière guerre. Les négocians, intéressés au commerce de ces îles, se sont rendus le 1. de ce mois chez les lords North, Germaine & Sandwich, pour leur représenter les pertes auxquelles ils sont exposés & les prier d'effectuer, que le gouvernement mit ses possessions dans cette partie de l'Amérique en meilleur état de défense, objet auquel ils étoient prêts à contribuer de leur côté tout ce qui étoit en leur pouvoir. La réponse, qu'ils reçurent de ces ministres, ne fut guere consolante : elle portoit, " que les affaires du royaume ne permettoient point pour le présent de détacher aux îles des troupes ni des vaisseaux, requis pour sa défense dans l'Europe même „. Quelques-uns de ces négocians, qui ont de grandes possessions dans la Grenade, se disposent à se rendre à Paris pour y solliciter la révocation de deux proclamations, que le comte de Durat, gouverneur de l'île, a rendues les 7 & 10 Juillet, pour dispenser les habitans de paier leurs dettes aux sujets britanniques ou même aux intéressés à l'emprunt, fait en Hollande sur des terres dans l'île sous la garantie de commerçans anglois; le comte de Durat considérant ces derniers comme les créanciers originaires, & en même tems comme des ennemis, dont le droit de la guerre permet d'endommager la propriété.

Le 26, il arriva un exprès d'Hull avec avis, que le commodore américain Paul Jones avoit brûlé 16 bâtimens dans ce port le 23 du passé, que le 20 & 21, il enleva dix charbonniers,

que le 24 aiant rencontré notre flotte de 70 navires revenant de la Mer-baltique sous l'escorte de la frégate du Roi, Sérapis, de 40 canons, & de la frégate Scarborough de 22, il attaqua & s'empara de ces deux navires de guerre, après une action fort vive; mais que les vaisseaux marchands avoient gagné la côte d'Angleterre pendant le combat.

L'amiral Ross est rentré à Portsmouth le 25 avec une partie de son escadre après avoir croisé pendant quelques jours sur la côte de France, sans y avoir rien entrepris. Il a laissé une partie de son escadre en croisiere entre Saint-Malo & les isles de Guernsey & Jersey, & a repris le commandement de sa division de la flotte de l'amiral Hardy. Cette flotte est toujours prête à lever l'ancre pour remettre en mer; mais son départ dépendra des mouvemens ultérieurs de la flotte ennemie à Brest.

Les 57 navires marchands arrivés des isles sous le Vent destinés pour Londres sont tous rendus dans la Tamise. La flotte marchande qu'on attendoit de la Jamaïque au nombre de 200 navires, est arrivée le 25 à la hauteur de Plymouth, d'où les navires se sont rendus aux ports de leur destination. On a appris par leur canal, que le vaisseau du Roi le Lyon qui fut désarmé dans l'action avec le comte d'Estaing, est arrivé à la Jamaïque pour s'y radouber. On fait aussi que les navires du Roi, le Rubis & le Bristol, chacun de 64 canons, ainsi que la frégate le Oolm & un brigantin, faisant partie de l'escadre du chevalier Parker, avoient pris & conduit à

Port-Roïal un grand nombre de navires espagnols.

La frégate du Roi, le Quebec, de 32 canons, & le cotter le Rambler de 14, étant en croisiere le 6 à 15 lieues d'Ouessant, rencontrèrent une frégate & un cotter françois de pareille force. L'action s'engagea, frégate contre frégate & cotter contre cotter; & le Rambler aiant eu ses agrets emportés d'abord, se retira; mais les frégates se battirent pendant trois heures & demie & furent démâtées l'une & l'autre. On se dispoit cependant à l'abordage, lorsque le Quebec prit feu & fut en l'air; le Rambler n'a pu sauver que 17 hommes de l'équipage, avec lesquels il est rentré à Portsmouth. La frégate le Maidstone arriva le 10 dans ce port-là venant des Indes-occidentales; elle avoit à bord l'amiral Byron, qui se rendit ici le même jour, & alla rendre ses respects au Roi & faire visite aux ministres. Sa Maj. a nommé le chevalier Rodney, amiral du pavillon blanc, au commandement de la flotte aux Indes-occidentales, & cet officier a eu l'honneur de baiser à cette occasion la main de Sa Majesté.

Notre cour vient de répondre au manifeste de la France, par un écrit intitulé : *Mémoire justificatif pour servir de réponse à l'Exposé &c. de la cour de France, 1779.* En voici le contenu :

“ L'ambition d'une Puissance, toujours ennemie du repos public, a obligé enfin le Roi de la Grande Bretagne à employer dans une guerre juste & légitime ces forces que Dieu & son peuple lui ont confiées. — C'est en vain que

la France essaie de justifier ou plutôt de déguiser sa politique aux yeux de l'Europe par son dernier manifeste, que l'orgueil & l'artifice semblent avoir dicté, mais qui ne peut se concilier avec la vérité des faits & les droits des nations. L'équité, la modération, l'amour de la paix, qui ont toujours réglé les démarches du Roi, l'engagent maintenant à soumettre sa conduite & celle de ses ennemis au jugement du tribunal libre & respectable, qui prononce sans crainte & sans flatterie l'arrêt de l'Europe, du siècle présent & de la postérité. Ce tribunal, composé d'hommes éclairés & désintéressés de toutes les nations, ne s'arrête jamais aux professions, & c'est par les actions des Princes qu'il doit juger des motifs de leurs procédés & des sentimens de leurs cœurs.

“ Lorsque le Roi monta sur le trône, il jouissoit du succès de ses armes dans les quatre parties du monde. Sa modération rétablit la tranquillité publique dans le même instant qu'il soutenoit avec fermeté la gloire de sa couronne, & qu'il procurait à ses sujets les avantages les plus solides. L'expérience lui avoit fait connoître combien les fruits de la victoire même sont tristes & amers ; combien les guerres heureuses ou malheureuses épuisent les peuples, sans agrandir les princes. Ses actions prouvoient à l'univers, qu'il sentoit tout le prix de la paix, & il étoit au moins à présumer que la raison, qui l'avoit éclairé sur les malheurs inévitables de la guerre & la dangereuse vanité des conquêtes, lui inspireroit la résolution sincère & inébranlable de maintenir la tranquillité publique, dont il étoit lui-même l'auteur & le garant. Ces principes ont servi de base à la conduite invariable de Sa Majesté pendant les quinze années qui ont suivi la paix conclue à Paris en 1763 : époque heureuse de repos & de félicité, dont la mémoire sera long-tems conservée par le souvenir & peut être par les regrets des nations de l'Europe. — Les instructions du Roi à tous ses ministres portoient l'empreinte de son caractère & de ses maximes. Il leur recommançoit, comme le plus important

de leurs devoirs, d'écouter avec une attention scrupuleuse les plaintes & les représentations des Puissances, ses alliés ou ses voisins; de prévenir dans leur origine tous les sujets de querelle qui pourroient aigrir ou aliéner les esprits, de détourner le fléau de la guerre par tous les expédients compatibles avec la dignité du Souverain d'une nation respectable, & d'inspirer à tous les peuples une juste confiance dans le système politique d'une cour qui detestoit la guerre, sans la craindre; qui n'employoit, pour ses moyens, que la raison & la bonne foi, & qui n'avoit pour objet que la tranquillité générale „

“ Au milieu de cette tranquillité les premières étincelles de la discorde s'allumerent en Amérique. Les intrigues d'un petit nombre de chefs audacieux & criminels, qui abusèrent de la simplicité crédule de leurs compatriotes, seduisirent insensiblement la plus grande partie des colonies angloises à lever l'étendard de la révolte contre la mere-patrie, à qui elles étoient redevables de leur existence & de leur bonheur. La cour de Versailles oublia sans peine la foi des traités, les devoirs des alliés & les droits des Souverains, pour essayer de profiter des circonstances qui paroissoient favorables à ses desseins ambitieux. Elle ne rougit point d'avilir sa dignité par des liaisons secretes qu'elle forma avec des sujets rebelles, & après avoir épuisé toutes les ressources honteuses de la perfidie & de la dissimulation, elle osa avouer, à la face de l'Europe indignée de sa conduite, le traité solennel que les ministres du Roi Très-Chrétien avoient signé avec les agens ténébreux des colonies angloises, qui ne fondoient leur indépendance prétendue que sur la hardiesse de leur revolte. La déclaration offensante que le marquis de Noailles fut chargé de faire à la cour de Londres le 13 Mars de l'année dernière, autorisa S. M. à repousser par les armes l'insulte inouïe qu'on venoit d'offrir à l'honneur de sa couronne; & le Roi n'oublia pas dans cette occasion importante ce qu'il devoit à ses sujets & à lui-même. Le même esprit de fausseté & d'ambition regnoit

toujours dans les conseils de la France. L'Espagne, qui s'est repentie plus d'une fois d'avoir négligé ses vrais intérêts pour servir aveuglément les projets destructeurs de la branche aînée de la maison de Bourbon, fut engagée à changer le rôle de médiateur pour celui d'ennemi de la Grande-Bretagne. Les calamités de la guerre se sont multipliées, mais la cour de Versailles ne doit pas jusqu'à présent se vanter du succès de ses opérations navales; & l'Europe fait apprécier ces victoires navales, qui n'existent que dans les gazettes & dans les manifestes des vainqueurs prétendus „

“ Puisque la guerre & la paix imposent aux nations des devoirs entièrement différens & même opposés, il est indispensable de distinguer ces deux états dans le raisonnement aussi bien que dans la conduite; mais dans le dernier manifeste que la France vient de publier, ces deux états sont perpétuellement confondus. Elle prétend justifier sa conduite en faisant valoir tour à tour & presque au même instant ces droits qu'il n'est permis qu'à un ennemi de réclamer, & ces maximes qui régissent les obligations & les procédés de l'amitié nationale. L'adresse de la cour de Versailles à brouiller sans cesse deux suppositions qui n'ont rien de commun, est la conséquence naturelle d'une politique fautive & insidieuse, incapable de soutenir la lumière du grand jour. Les sentimens & les démarches du Roi, qui n'ont point à redouter l'examen le plus sévère, l'invitent au contraire à distinguer clairement ce que ses ennemis ont confondu avec tant d'artifice. Il n'appartient qu'à la justice de parler sans crainte le langage de la raison & de la vérité „

La pleine justification de Sa Majesté & la condamnation indélébile de la France se réduit donc à la preuve de deux propositions simples & presque évidentes; premièrement, qu'une paix profonde, permanente, & de la part de l'Angleterre, sincère & véritable, subsistoit entre les deux nations, lorsque la France forma des liaisons d'abord secrètes, & ensuite publiques & avouées, avec les colonies révoltées de l'Amérique: secondement,



condement, que suivant les maximes les mieux reconnues du droit des gens, & selon la teneur même des traités actuellement subsistans entre les deux couronnes, ces liaisons pouvoient être regardées comme une infraction de la paix, & que l'aveu public de ces liaisons équivaloit à une déclaration de guerre de la part du Roi Très-Chrétien. C'est peut-être la première fois qu'une nation respectable ait eu besoin de prouver deux vérités aussi incontestables, & la justice de la cause du Roi est déjà reconnue par tous les hommes qui jugent sans intérêt & sans prévention ..

“ Lorsque la Providence appella le Roi au Trône, la France jouissoit de la paix la plus profonde .. Telles sont les expressions du dernier manifeste de la cour de Versailles, qui reconnoit sans peine les assurances solennelles d'une amitié sincère & des dispositions les plus pacifiques qu'elle reçut dans cette occasion de la part de Sa Majesté Britannique, & qui furent souvent renouvelées par l'entremise des ambassadeurs aux deux cours pendant quatre ans jusqu'au moment fatal & décisif de la déclaration du marquis de Noailles. Il s'agit donc de prouver que dans ces tems heureux de la tranquillité générale l'Angleterre cachoit une guerre secrète sous les apparences de la paix, & que ses procédés injustes & arbitraires étoient portés au point de légitimer du côté de la France les démarches les plus fortes, & qui ne seroient permises qu'à un ennemi déclaré. Pour remplir cet objet, il faudroit porter devant le tribunal de l'Europe des griefs clairement articulés & solidement établis. Ce grand tribunal exigeroit des preuves formelles & peut-être répétées de l'injure & de la plainte, le refus d'une satisfaction convenable, & la protestation de la partie souffrante qu'elle se tenoit hautement offensée par ce refus, & qu'elle se regarderoit désormais comme affranchie des devoirs de l'amitié & du lien des traités. Les nations qui respectent la sainteté des sermens & les avantages de la paix, sont les moins promptes à saisir les occasions qui semblent les dispenser d'une obligation sacrée & solennelle, & ce n'est qu'en

treublant qu'elles osent renoncer à l'amitié des Puissances dont elles ont long-tems essuyé l'injustice & les insultes „

“ Mais la cour de Versailles a ignoré ou méprisé ces principes sages & salutaires, & au lieu de poser les fondemens d'une guerre juste & légitime, elle se contente de semer dans toutes les pages de son manifeste des plaintes vagues & générales, exprimées dans un file de métaphore, & d'exagération. Elle remonte à plus de 60 ans pour accuser le peu de soin de l'Angleterre à ratifier quelques réglemens de commerce, quelques articles du traité d'Utrecht. Elle se permet de reprocher aux ministres du Roi d'employer le langage de la hauteur & de l'ambition sans s'abaïsser jusqu'au devoir de prouver des imputations aussi peu vraisemblables qu'elles sont odieuses. Les suppositions gratuites de la mauvaise foi & de l'ambition de la cour de Londres sont confusément entassées, comme si l'on craignoit de s'y arrêter. L'on insinue d'une manière très-obscure les insultes prétendues qu'ont essuyé le commerce, le pavillon & même le territoire françois, „ & on laisse échapper enfin l'aveu des engagements que le Roi Très-Chrétien avoit déjà formés avec l'Espagne pour venger leurs griefs respectifs, & pour mettre un terme à l'empire tyrannique que l'Angleterre a usurpé & prétend conserver sur toutes les mers, „

“ Il est difficile de combattre des fantômes, ou de répondre d'une manière nette & précise au langage de la declamation. La juste confiance du Roi desireiroit sans doute de se livrer à l'examen le plus approfondi de ces plaintes vagues, de ces griefs prétendus, sur lesquels la cour de Versailles a si prudemment évité de s'expliquer avec la clarté & le détail qui pourroient seuls appuyer ses raisons, & faire excuser ses procédés. Pendant une paix de quinze ans les intérêts de deux nations puissantes & peut être jalouses, qui se touchent par tant d'endroits différens dans l'ancien & le nouveau monde fournissent inévitablement des sujets de plainte & de discussion, que la modération réciproque sauroit tou-  
jours

1. Novembre 1779.

375

jours assoupir, mais qui ne font que trop facilement aigris & empoisonnés par la haine réelle & les soupçons affectés d'un ennemi secret & ambitieux : & les malheurs de l'Amérique étoient très-propres à multiplier les espérances, les prétextes & les prétentions injustes de la France. Cependant telle a été la conduite toujours uniforme & toujours pacifique du Roi & de ses ministres, qu'elle a souvent réduit ses ennemis au silence, & s'il est permis d'apercevoir le vrai sens de ces accusations vagues & équivoques, dont l'obscurité étudiée décele les traits de la honte & de l'artifice, s'il est permis de démêler des objets qui n'ont point d'existence, on peut assurer avec la hardiesse de la vérité qu'il est plusieurs de ces griefs prétendus qui sont annoncés pour la première fois dans une déclaration de guerre sans avoir jamais été proposés à la cour de Londres dans le tems qu'elle auroit pu les écouter avec l'attention sérieuse & favorable de l'amitié.

*La suite l'ordinaire prochain.*

## F R A N C E.

PARIS (le 15 Octobre.) Il vient de paroître un arrêt du conseil d'état du Roi, en date du 12 du mois dernier, relativement à l'élection des députés de commerce ; en voici l'extrait.

“ Sa Majesté persuadée que le bon choix des députés du commerce importoit infiniment à l'objet de son institution, & s'étant fait rendre compte des divers usages observés dans leur élection, a voulu qu'en adoptant à cet égard le parti qui seroit jugé le plus convenable, il fût en même tems rendu général ; & comme la permission accordée aux chambres de commerce d'avoir des députés à la suite du conseil, n'avoit pas eu pour but seulement de procurer aux principales villes commerçantes du royaume un ap-  
pui

pui de leurs droits & de leurs intérêts, mais qu'on avoit désiré de trouver dans une réunion de négocians distingués, des lumières & des avis utiles, sur toutes les questions générales du commerce; S. M. a cru qu'en conservant aux chambres de commerce la principale influence dans l'élection de leurs députés, il convenoit cependant d'y faire concourir les commissaires & députés du commerce, afin que de cette manière les personnes propres à ces places fussent examinées sous différens rapports; & qu'en rendant les moyens de faveur encore plus difficiles, le mérite & la bonne renommée devinssent la principale recommandation. A quoi voulant pourvoir.

Art. I. " Lors de la vacance de la place de député d'une des chambres de commerce, les membres qui composent ladite chambre seront tenus de s'assembler, au nombre & dans la forme prescrite par l'arrêt de son établissement, pour procéder au choix & à l'élection de trois sujets. II. L'élection sera faite par la voie du scrutin. Le secrétaire de la chambre dressera procès-verbal du nombre des délibérans, ainsi que de la quantité des voix données à chacun des trois sujets élus. III. L'expédition du procès-verbal du scrutin prescrit par l'article ci-dessus, sera remise au sieur intendant & commissaire départi, pour, ladite expédition par lui envoyée à l'administration générale des finances, & communiquée aux commissaires établis pour les affaires du commerce, être par lesdits commissaires, sur l'avis des députés du commerce, proposé celui des trois sujets qu'ils croiront le plus capable de remplir ladite place. *Fait au conseil d'état du Roi, &c.,,*

Les circonstances, qui ont donné lieu à la perception d'un droit de 15 pour cent sur les marchandises des Provinces-unies, (à l'exception de quelques villes de la province de Hollande), subsistant particulièrement à l'égard

gard des villes de la Nord-Hollande, l'on vient de publier un arrêt du conseil du 18 Septembre, revêtu de lettres-patentes, & conçu en ces termes.

*Sur les représentations qui ont été faites au Roi, relativement au commerce des fromages de la Nord-Hollande, & oui le rapport; le Roi, étant en son conseil, a interdit & prohibé, interdit & prohibé jusqu'à nouvel ordre, à commencer du jour de la publication du présent arrêt, l'entrée des dits fromages de Nord-Hollande dans le royaume, par tous les ports, passages, provinces, pays, terres & seigneuries de son obéissance: enjoint Sa Maj. aux sieurs intendans & commissaires départis pour l'exécution de ses ordres dans ses provinces de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, qui sera lu, publié, & affiché par-tout où besoin sera.*

Fait au conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 18 Sept. 1779.

(Signé)

De Sartine.

Autre arrêt du conseil du 19 Septembre, pour ordonner le versement au trésor-royal des droits & des impositions de la principauté de Dombes & d'autres objets particuliers, que le feu Roi avoit destinés à certaines dépenses, dont il se faisoit rendre un compte privé. Sa Majesté, s'étant déterminée à n'avoir plus de caisse particulière, ordonne par cet arrêt, " que non-seulement tout le produit des revenus du pais de Dombes soit, " versé dorénavant au trésor-royal, mais aussi, " qu'on y remette tous les effets mobiliers, " dont on lui rendoit un compte distinct & " séparé de l'administration générale de ses " finances; Sa Maj. aiant à cœur, que jus- " ques dans les plus petits détails ses intérêts, " soient désormais confondus avec ceux de

„ l'état , afin de n'avoir qu'un seul trésor  
 „ comme une seule & unique sollicitude „

M<sup>r</sup>. Necker aiant senti l'inconvénient d'ouvrir un nouvel emprunt dans le tems où le paiement des rentes étoit retardé , pour arrêter les plaintes & ranimer la confiance publique , a fait verser un million de plus pour ce mois ; en sorte que les paieurs commencent à ouvrir l'année. Ce million étoit en réserve pour le voyage de Fontainebleau qui n'aura pas lieu. Ceux de Choisy & de Marly feront moins dispendieux à cause de la résolution que le Roi a prise d'en supprimer les spectacles. Outre le motif d'économie , S. M. a déclaré qu'elle ne vouloit point se livrer à cet amusement de luxe , lorsque ses sujets alloient répandre leur sang pour l'état. Ces paroles qui honorent le cœur du Monarque , font présumer en même tems qu'on songe sérieusement à une descente.

Madame la duchesse de Chartres est accouchée le 7 d'un prince qui devoit être nommé duc de Nemours ; mais , comme Nemours est l'appanage de M<sup>g</sup>. le duc d'Orléans , ce prince préfère de donner à ses petits - enfans puînés le nom d'une terre qu'ils puissent posséder ; & celui-ci s'appellera comte de Beaujolois , province héritée de la branche de Montpensier.

Un courrier , arrivé ici le 11 , a apporté la nouvelle de l'arrivée de la flotte marchande de St. Domingue , sous l'escorte d'un vaisseau de guerre & de deux frégates de l'escadre du comte d'Estaing : vingt six de ces bâtimens sont heureusement entrés le 4 à Rochefort ,

& le reste en d'autres ports. La division, sortie de Brest le 2 aux ordres de M<sup>r</sup>. de Cherisey pour aller à la rencontre de cette flotte, étoit composée des vaisseaux le Scipion, l'Hercule & le Pluton, françois, de 74, l'Arrogant, & le St. Michel, espagnols, de 70 canons, & des frégates la Surveillante, l'Hermione, la Gentille, l'Aigrette, la Néréïde; & du cutter l'Expédition. La première de ces frégates a soutenu cinq jours après contre une frégate angloise le combat le plus terrible peut-être & le plus acharné, qui se soit donné sur mer depuis le commencement des hostilités. Voici la relation que le gouvernement en a publiée dans un supplément à la Gaz. de France du 12.

“ La frégate du Roi, la Surveillante, de 26 canons de douze & de 6. de six, commandée par le Sr. du Couëdic, lieutenant de vaisseau, étant en croisière à la hauteur de l'Île d'Ouessant, avec le cutter du Roi l'Expédition, commandé par le chevalier de Roquefeuil, lieutenant de vaisseau, découvrit, le 7 ce mois à la pointe du jour, une frégate & un cutter, qui lui parurent suspects. Le sieur du Couëdic, après avoir fait signal à l'Expédition de se préparer au combat, força de voiles & ferra le vent autant qu'il lui fut possible pour s'approcher de la frégate & du cutter que leur manœuvre faisoit juger ennemis, & qui se trouvoient au vent des bâtimens du Roi. Le sieur du Couëdic étant parvenu à la demi-portée de canon, arbora le pavillon françois, qu'il assura d'un coup de canon à boulet. Les bâtimens aiant mis en panne,

fans arborer leur couleur , & aiant reçu dans cette position la bordée de la frégate françoise , arriverent alors en faisant paroître le pavillon anglois : le sieur du Couëdic revira aussi-tôt pour se mettre au même bord , & combattre la frégate d'aussi près qu'il seroit possible , tandis que le chevalier de Roquefeuil combattoit le cutter. Le combat s'engagea bord à bord à 10 heures & demie , & fut des plus vifs & des mieux soutenus de part & d'autre. A une heure après-midi , la Surveillante fut démâtée de tous ses mâts ; & peu de minutes après , la mâture de la frégate angloise éprouva le même sort. Ces deux bâtimens privés de tous leurs mâts , dans l'impossibilité de manœuvrer , continuèrent à combattre avec la même chaleur : le sieur du Couëdic , quoique blessé très-grièvement , n'abandonna point le gaillard de sa frégate : le peu d'éloignement des deux bâtimens permettant de tenter l'abordage , il fit toutes ses dispositions , & ordonna à son équipage de sauter à bord. Déjà le beaupré de la Surveillante étoit engagé dans les débris des mâts de son ennemi , & les François étoient prêts à se lancer , lorsqu'on vit tout le gaillard de la frégate angloise en feu. L'incendie se communiqua rapidement au beaupré de la Surveillante. Le sieur du Couëdic manœuvra assez habilement & avec assez de vicacité pour , à l'aide de quelques avirons , s'éloigner du bâtiment enflammé ; il parvint à éteindre le feu de son beaupré , & dès-lors il ne s'occupa qu'à sauver quelques Anglois qui s'étoient jetés à



la mer ; quarante-trois feulement purent gagner son bord , & à quatre heures la frégate angloife fut en l'air. On a appris par eux que le bâtiment , fi bravement combattu par le fleur du Couëdic , est la frégate de Sa Majesté britannique le Quebec , fortie de Plymouth depuis cinq jours , commandée par le capitaine Farmer , doublée en cuivre & montée de 32 canons , dont 26 de douze & les autres de six „

“ La Surveillante a eu 30 hommes tués & 85 blessés : du nombre des premiers est le fleur Penquer , officier auxiliaire : parmi les blessés , le fleur du Couëdic , commandant , a reçu pendant le combat trois blessures , dont deux sont très-dangereuses , les balles étant restées dans les reins. Le fleur de la Bentinaye , enseigne de vaisseau , a eu le bras droit emporté ; le chevalier de Loftange , enseigne de vaisseau , a été blessé à la tête , & le fleur Vautier , officier auxiliaire , l'a été grièvement à la poitrine „

“ Lorsque le Quebec eut sauté en l'air , le chevalier de Roquefeuil abandonna le cutter qu'il combattoit , aiant déjà perdu 30 hommes dans l'action , & vint au secours de la Surveillante , pour la prendre à la remorque. Le fleur Dufréneau , officier auxiliaire , fut chargé de la conduite de la frégate , & pourvut aux moïens de boucher plusieurs voies d'eau , produites par des coups de canon à flottaïson , & qui expoïent le bâtiment à couler bas. Le courage de l'équipage , qui avoit montré la plus grande bravoure pendant le

combat, se soutint encore dans les travaux pénibles qu'exigea la conduite de la Surveillante; enfin elle fut ramenée à Brest le 8, remorquée par le cutter l'Expédition; mais sans mâts, avec la moitié seulement de son équipage, & tous ses officiers, à l'exception d'un seul, tués ou blessés „

Mr. Thomas Walpole, membre du parlement britannique & l'un des principaux banquiers de Londres, est arrivé ici pour faire, tant en son nom qu'en celui de plusieurs autres négocians anglois, des représentations sur trois ordonnances rendues par le gouverneur de la Grenade, conçues en ces termes :

De par le Roi.

“ Jean-François comte de Durat, colonel d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, gouverneur-général des Grenades, &c. Il est notifié à tous les habitans de la Grenade, que, le lord Macartney s'étant rendu avec la colonie à discrétion, son sort, celui des troupes & des habitans dépend uniquement de la bienfaisance & de la clémence de Sa Maj. En conséquence lesdits habitans sont prévenus, qu'étant devenus par cette reddition sujets du Roi, ils doivent en remplir les devoirs sous peine de crime de haute-trahison, & d'être jugés & traités en conséquence „

*Donné à la Grenade ce 7. Juillet 1779.*

“ Jean-François, &c. Etant informés de toutes les oppressions exercées par le gouvernement anglois, particulièrement contre les habitans françois de l'isle de Grenade, appelés nouveaux sujets, au mépris de la capitulation de la colonie du 4 Mars 1762, du traité de paix de Versailles de 1763; du traité d'Utrecht de 1713, & autres confirmés & rappelés audit traité de 1763, au mépris du droit naturel & du droit des nations, même des loix de l'Angleterre : que ces vexations ont fait un mal qui s'est étendu à tous

les membres de la colonie ; ce qui fera l'objet d'un mémoire particulier qui sera envoyé à notre cour ; nous avons dès à-présent & à toujours déchargé tous les habitans de l'isle de Grenade, ou, suivant l'exigence des cas, seulement sur-fis pour un tems, qui sera limité, aux payemens de tous les hypothèques & engagemens de tous genres, par eux contractés avec la place de Londres & toute autre place de commerce, sujette à S. M. britannique sans aucune exception ; réservant encore à la cour de France de faire valoir toutes les réclamations justes, fondées & dépendantes du présent article. Comme le representant de S. M. britannique à l'isle de Grenade, au lieu de se décider à se rendre à discrétion, auroit pu préférer les conditions honorables que sa valeur, sa belle défense, sa naissance, ses titres, emplois & décorations lui auroient fait accorder avec satisfaction, & que son seul motif peut-être étoit d'empêcher que les habitans ne pussent jouir d'un avantage accordé par les Anglois aux habitans de Ste. Lucie, tandis que les principaux habitans de la Grenade, abusés par un point d'honneur respectable, se sont sacrifiés au point de se faire enlever d'assaut, & de perdre tout ce qu'ils avoient rassemblé d'après l'exemple du lord Macartney dans un lieu qu'ils croyoient inexpugnable ; pour les dédommager des pertes réelles & considérables qu'ils ont souffertes, il est défendu sous peine de désobéissance, exécution militaire, & confiscation de leurs biens, à tous & chacun des habitans de la Grenade, de ne rien payer de ce qu'ils peuvent devoir aux sujets de S. M. britannique, soit directement ou indirectement...

“ Comme les débiteurs, que les habitans de la Grénade ont en Angleterre, pourroient refuser le paiement exact & prochain de ce qu'ils doivent, il y sera pourvû en faisant par ordonnance des Juges-royaux, après examen des titres, vuider les mains aux gérans des habitations ; dont les propriétaires anglois se trouvent être actuellement sur les terres de la domination de S. M. britannique, des sommes pareilles à ce qui

fera dû en Angleterre aux habitans de la Grenade, François ou Anglois; & le surplus des biens des Anglois absens sera versé provisoirement dans les trésors de la colonie, pour être rendu à la paix ,.

“ Les gérens qui auront prêté le serment de fidélité, ne seront point changés, tant qu'ils administreront bien : mais il sera nommé par le gouvernement des conservateurs des biens des absens, qui, après avoir été reçus à serment en la sénéchaussée, inspecteront, feront compter, payer, & donneront décharge aux gérens actuels, ou les déposèderont, mais seulement par ordonnance du Juge ,.

*Donné à la Grenade ce 7 Juillet 1779.*

“ Jean François, &c. Etant informés, que plusieurs particuliers des Provinces-unies ont fourni des sommes considérables à divers habitans de la Grenade, sous l'hypothèque de leur habitation, esclaves & autres immeubles, avec la garantie des négocians anglois & par l'autorisation du parlement de la Grande-Bretagne; ces fournisseurs d'argent ne pouvant être considérés que comme des prête-noms des sujets de S. M. britannique; toutes ces créances rentrent dans la classe de celles qui sont spécifiées dans notre ordonnance du 7 de ce mois; & nous en défendons le payement, comme il est réglé dans notre dite ordonnance, d'autant que les sujets des Provinces-unies ne peuvent jamais être lésés, ayant leur recours sur leurs répondans; & que toutes les pertes retombent sur ces derniers; ce qui diminue d'autant la masse des fortunes de nos ennemis ,.

*Donné à la Grenade ce 10 Juillet 1779.*

Suivant des lettres particulieres de la Suisse, il étoit survenu des difficultés entre le sénat & la bourgeoisie de la ville de Geneve. Les bourgeois, disent ces lettres, aiant remarqué que le sénat cherchoit à restreindre leurs privilèges

viléges & à étendre son pouvoir, ont demandé à voir les loix par lesquelles les droits réciproques sont fixés, afin d'être en état de juger si la conduite du sénat y étoit conforme; mais le sénat n'ayant pas voulu les satisfaire sur ce point, ce refus a causé beaucoup de soupçon & de mécontentement parmi la bourgeoisie; & l'on craint qu'il n'en résulte de mauvaises suites pour le repos de cette république.

On continue à s'entretenir beaucoup du *Dithyrambe aux mânes de V*, qui a remporté le prix au jugement de l'académie. Cette piece, dont Mr. de la Harpe n'a osé s'avouer l'auteur, & qu'il auroit derechef voulu endosser à M<sup>r</sup>. Schuvalow, excite une risée générale; le langage en est presque tudesque, les idées inintelligibles, & les expressions réellement comiques. Tout le monde se dit : *Si cette piece a remporté le prix, qu'est-ce des autres dont l'académie n'a point fait mention?* Un critique très-sensé a fait à cette occasion l'apostrophe suivante : “ O Voltaire : s'il est  
 ,, vrai que les louanges prodiguées par la mé-  
 ,, diocrité déshonorent la mémoire d'un grand  
 ,, homme, d'où vient que depuis près de  
 ,, deux ans tu ne cessés de recevoir des éloges  
 ,, qui troublent & qui inquietent ton cer-  
 ,, cueil ? „

M<sup>r</sup>. le marquis de Gamache & Madame la marquise son épouse, née de Choiseul-Beaupré, passant il a quelques jours en voiture sur les hautes montagnes de roche près de Beaune en Franche-Comté, furent renversés

& précipités d'une hauteur de 80 toises; mais heureusement ils en font quittes pour quelques contusions. Une femme de chambre, & le domestique qui étoit derrière la voiture, n'ont eu que quelques égratignures. Les chevaux ont été moulus, & la voiture ainsi que les malles ont été toutes brisées. Le postillon, assez heureux pour avoir sauté à bas du cheval qu'il montoit, a pris la fuite. On ne peut douter qu'il ne soit la cause de cet accident.

Dans une lettre de Saverne on lit les détails suivans sur un incendie arrivé à la maison de campagne de M<sup>r</sup>. l'évêque de Strasbourg.

*Le superbe château de Saverne n'est plus qu'un amas de décombres & de cendres. On n'a pas sauvé un meuble : tout a été la proie des flammes. Ce terrible incendie s'est manifesté du 7 au 8 Septembre, à trois heures & demie du matin. Un boulanger de la ville, en se levant, apperçut des flammes; il crie au feu, & court au château. En 20 minutes, le comble dans toute sa longueur parut en feu. Les débris embrasés de la charpente & les plombs qui couloient, empêchoient les secours. Le cardinal logeoit seul avec ses gens dans un quartier du château : son chien, couché dans une chambre voisine, aboie; les valets s'éveillent, entendent les cris & courent chez le Prince. Déjà la flamme pénétroit par le plat-fond. M<sup>r</sup>. le cardinal n'a que le tems, en traversant rapidement son appartement, de saisir quelques papiers. Il sort précipitamment en chemise,*

1. Novembre 1779.

387.

pieds nuds ; il descend le grand escalier déjà couvert de décombres embrasés. Cinq minutes après , son appartement & l'escalier par où il étoit descendu , sont ensevelis dans les flammes. Le cardinal , revêtu d'habits d'emprunt , vole par-tout avec calme & donne les ordres nécessaires. Peu occupé de la perte de son château , tous ses soins tendent à ce que personne ne soit la victime de son zèle. Il fait heureusement couper une communication entre le château neuf & le château vieux , où sont les archives. Il étoit tems ; le vent portoit la flamme de ce côté ; & la ville qui touche au château vieux auroit été en danger. Par une suite de précautions on a conservé les écuries. Le feu a pris par une chandelle allumée , oubliée dans une chambre où il y avoit du linge , près d'un grenier très - vaste , dans lequel étoient sur des perches des toiles & des filets. Le feu a pris à ces toiles & a embrasé les combles. Un pan de mur en croulant a écrasé deux malheureux , & cinq autres ont été dangereusement blessés. Mr. le cardinal s'est chargé de pourvoir à la subsistance de ces familles désolées. La perte , occasionnée par cet incendie , est évaluée à cinq millions.

## P A Y S - B A S .

AMSTERDAM ( le 16 Octobre. ) Nous apprenons du Texel , que l'escadre américaine du Sr. Paul Jones y est entrée le 5 , du moins en partie ; savoir , l'Alliance , de 36 canons , cap. Landais ; la Pallas , de 32 , cap. Cotineau ;

neau; & la Revanche, de 12, cap. Ricot. Ces vaisseaux font accompagnés de la frégate britannique, le Sérapis, de 44 canons, & du bâtiment armé la Comtesse-de-Scarboroug, de 24, dont le Sr. Paul Jones, qui monte actuellement lui-même le Sérapis, s'est emparé le 23 Septembre à la hauteur de la pointe de Flamborough. On ignore jusqu'à présent quelle route a prise le Bon-Homme Richard, frégate de 40 canons & 350 hommes d'équipage, que le sieur Paul Jones montoit auparavant, & qui, suivant les récits du combat publiés en Angleterre, y a été très-maltraitée & auroit été prise, si l'Alliance ne fût venue à son secours. Les autres bâtimens de cette escadre américaine font le Grand de 14 & un cutter de 18 canons, outre l'armateur françois, le Monsieur de 36 canons. Le Sérapis est une frégate neuve, sortie depuis peu de mois des chantiers de Deptfort, bâtie sur un plan nouveau, doublée de cuivre, & l'un des meilleurs voiliers de l'Angleterre. Quant à la flotte de la Baltique, à laquelle elle serroit d'escorte, il paroît qu'elle s'est mise en sûreté durant le combat. Ce commandant n'a échappé qu'avec beaucoup de peine aux vaisseaux de guerre anglois, dont 16 tant grands que petits le poursuivoient vivement & l'auroient infailliblement atteint sans la marche supérieure de sa nouvelle prise la frégate le Sérapis. Pendant le combat, le capitaine du Sérapis croiant déjà être maître du Bon-Homme Richard, ordonna au sieur Jones de baisser son pavillon, ou qu'il le couleroit à



fond; mais l'intrépide Jones, qui durant l'action avoit l'équipage d'un matelot, avec une ceinture garnie de 12 pistolets chargés, & un fabre dans la main, lui répondit qu'il aimoit mieux se rendre au diable qu'à lui, & qu'ainsi il n'avoit qu'à le couler à fond. Cependant malgré tout son courage, sans l'arrivée de l'Alliance de 36, capitaine Landais, qui faisoit partie de son escadre, il auroit été pris. Durant l'action Jones voyant que quelques-uns de ses gens abandonnoient leur poste, en tua 7 de sa main, & il menaça son neveu, qui servoit en second, & qui ne montrait pas assez d'intrépidité, de lui casser les jambes à coups de pistolet, & il lui en tira effectivement un.

— Le chevalier York, ambassadeur du Roi de la Grande-Bretagne à la Haye, a remis à L. H. P. un mémoire conçu en ces termes :

Hauts & Puissans Seigneurs.

*Le soussigné ambassadeur - extraordinaire & plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne a l'honneur de communiquer à Vos Hautes-Puissances, qu'il est entré ces jours passés à la rade de Texel deux vaisseaux du Roi, nommés le Sérapis & la comtesse de Scarborough, qui ont été attaqués & pris par force par un nommé Paul Jones, sujet du Roi, qui, selon les traités & les loix de la guerre, tombe dans la classe des rebelles & des pirates. Le soussigné est forcé par conséquent d'avoir recours à V. H. P. pour demander leurs ordres immédiats, pour faire*

arrêter au Texel le Sérapis & la comtesse de Scarborough avec les officiers & matelots, qui composoient leurs équipages ; & sur-tout il recommande à l'humanité de V. H. P. de permettre, que les blessés aient permission de venir à terre, pour que le soussigné en puisse prendre soin aux fraix du Roi, son maître.

Fait à la Haye, le 8 Octobre 1779.

(Signé)

Le chevalier York.

DUNKERQUE (le 11 Octobre.) Le capitaine Royer entra jeudi dernier dans ce port, aiant avec lui des rançons pour la somme de cent quarante-deux mille livres. Il y a aussi conduit cinq prises qu'il a faites sur les Anglois & dont la cargaison consiste en charbons de terre. Le même corsaire a encore pris pendant sa dernière course de six semaines, 1<sup>o</sup>. un smack hollandois chargé de plomb, d'étain & autres marchandises, & conduit par un Anglois : 2<sup>o</sup>. un navire chargé de poix qu'il a conduit à Morlaix : 3<sup>o</sup>. dans la Mer du nord, un bâtiment avec lettre de marque, de 14 canons de neuf livres de balle, qui mouilloit en rade près de Bergen en Norwege, & conduisoit un navire espagnol qu'il avoit pris : M<sup>r</sup>. Royer les a conduits tous deux dans le port de Bergen ; l'Anglois avoit à bord quarante mille piaftres qu'il avoit prises à l'espagnol. Ainsi on compte que le capitaine a fait dans cette dernière course pour plus de huit cent mille liv. de captures, sans avoir eu aucun homme tué ni blessé dans son équipage.

MASTRICHT (le 14 Octobre.) La multitude des aurores boréales ne cesse d'occuper

l'attention des phyficiens ; celle que nous observames hier ici , est une des plus éclatantes & des plus singulieres qui ait paru dans ces dernieres années. Au lieu que le nord est ordinairement enluminé de rouge , c'étoit le nord - ouest ; & le nord étoit éclairé d'une bande blanche jusqu'au nord-nord-est. On eût dit que la lumiere zodiacale eût pris la place de l'aurore boréale , & celle-ci la place de la lumiere zodiacale. La température avoit été celle que j'ai observé plusieurs fois être l'avant-coureur de ce phénomène : un beau soleil précédé de quelques jours humides & pluvieux. Mais quoique le tems fut fixé au beau , le barometre descendit considérablement & ne remonta qu'après que l'aurore boréale eut été dissipée (a).

---

(a) Nouvelle preuve que c'est dans notre atmosphere , & nullement dans celle du soleil , qu'il faut chercher les causes & le siege de ce lumineux spectacle. 1. Avril 1777, p. 497. — 1. Octob. 1779 & autres J. cités là-même.

---

Dans le dernier Journal p. 239, l. 15, *Eufenchid*, lisez *Eufenchmid*. — P. 259, l. 23, *puteté*, lisez *pureté*. — P. 272, l. 12, *demandent*, lisez *demande*. — P. 303, l. 30, *la conquête de la prise de Grenade*, lisez *la conquête de l'isle de Grenade*. — P. 307, l. 27, *toute l'estime*, lisez *toute estime*.

Dans le Journ. du 1. Octob. p. 167, l. 11, *iminations*, lisez *initiations*.

---

## T A B L E.

TURQUIE.	( <i>Constantinople.</i>	345	
RUSSIE.	( <i>Pétersbourg.</i>	349	
POLOGNE.	( <i>Varsovie.</i>	350	
ESPAGNE.	( <i>Madrid.</i>	352	
PORTUGAL.	( <i>Lisbonne.</i>	355	
SUEDE.	( <i>Stockholm.</i>	357	
DANNEMARCK.	( <i>Coppenhague.</i>	358	
	<i>Rome.</i>	359	
ITALIE.	{	<i>Naples.</i>	360
		<i>Palerme.</i>	361
		<i>Milan.</i>	361
		<i>Genes.</i>	362
	<i>Vienne.</i>	363	
ALLEMAGNE.	{	<i>Berlin.</i>	364
		<i>Hambourg.</i>	365
ANGLETERRE.	( <i>Londres.</i>	366	
FRANCE.	( <i>Paris.</i>	375	
	<i>Amsterdam.</i>	387	
PAYS-BAS.	{	<i>Dunkerque.</i>	390
		<i>Maestricht.</i>	390